Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

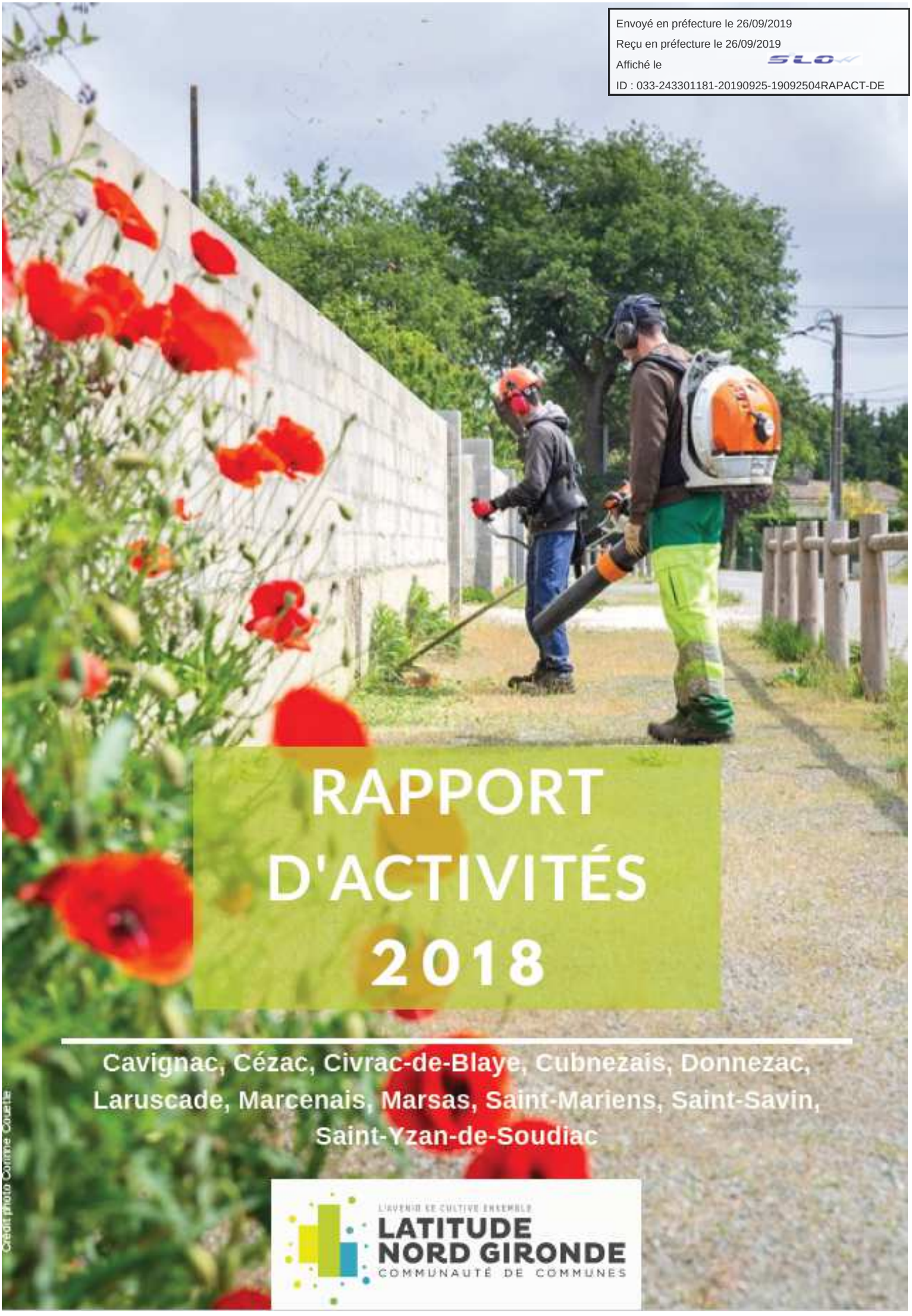

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Cavignac, Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac

L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE
LATITUDE NORD GIRONDE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Crédit photo Corinne Cruette

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

MOT DU PRESIDENT

« Je remercie les vice-présidents pour leur engagement et les membres de toutes les commissions qui ont œuvré afin que les projets prennent forme. »

Suite à nos démarches auprès du Tribunal Administratif, celui-ci nous a donné raison et les cinq communes, rattachées à la Communauté de Communes de Blaye, sont revenues, en toute logique dans notre Communauté de Communes. C'était sans compter sur la Cour d'Appel qui a annulé cette décision. Beaucoup de temps perdu, beaucoup d'énergie gaspillée.

Ces soubresauts ne nous ont pas empêchés de poursuivre la mise en œuvre de nos projets : le Service Technique Commun a vécu sa première année en 2018 avec beaucoup de satisfactions même si quelques améliorations sont à prévoir.

La Communauté de Communes a participé avec les trois autres Communautés de Communes à la mise en place d'une véritable politique touristique sous l'appellation Blaye, Bourg, Terres d'Estuaire.

Nos politiques visent la création d'équipements structurants permettant de répondre aux besoins des habitants de notre territoire, que ce soit des structures pour les personnes âgées, des équipements sportifs ou culturels, des lieux d'accueil pour nos enfants ou des zones à caractère économique permettant de favoriser l'emploi.

Pierre ROQUES

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

SOMMAIRE

01 INSTANCES COMMUNAUTAIRES 5

02 ACTIVITE ADMINISTRATIVE 10

03 MOYENS GENERAUX 12

04 FINANCES 15

05 RESSOURCES HUMAINES 23

06 COMMUNICATION 25

07 PROJETS et SERVICES 27

Focus sur 2018 28
Administration Générale 38
Aménagement de l'Espace, Urbanisme 40
Environnement, Développement Durable 44
Développement économique 45
Services Techniques, Voirie, Assainissement non collectif 47
Tourisme 49
Culture 51
Enfance Jeunesse Sports 53
CIAS 57

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

INTRODUCTION

Le Présent rapport d'activités est établi en conformité avec l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celui-ci est rédigé comme suit :

« *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination et collaboration avec l'ensemble des services communautaires.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

01 INSTANCES COMMUNAUTAIRES

33

Conseillers Communautaires représentant les 11 communes du territoire

dont ↓

15

Membres du Bureau
Incluant les maires et les Vice-Présidents

dont ↓

43

Elus communaux intervenant dans les commissions de travail de la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES *au 31 décembre 2018*

Le Bureau

Pierre ROQUES
Président
Maire de Saint Yzan de Soudiac

➤ ***Les Vice-Présidents*** sont chargés de mettre en œuvre les projets et de piloter la gestion des services communautaires dans des domaines de compétences spécifiques.

Jean-Luc DESPERIEZ
Maire de Cubnezais
1er vice-président
➤
Urbanisme, SCOT, Patrimoine

Brigitte MISIAK
Maire de Marsas
2ème vice-président
➤
Développement Economique

Alain RENARD
Maire de Saint Savin
3ème vice-président
➤
Aménagement de l'Espace
Environnement
Développement durable

Odile DUHARD
Saint Mariens
4ème vice-présidente
➤
Communication

Eric HAPPERT
Cézac
5ème vice-président
➤
Gestion des structures petite enfance
Projets petite enfance/enfance
Actions en faveur de la jeunesse /Culture

Pascale DUPUY
Laruscade
6ème vice-présidente
➤
Revitalisation du commerce dans les bourgs
Tourisme

Jean-François JOYE
Maire de Donnezac
7ème vice-président
➤
Sport et infrastructures sportives

Michel JAUBLEAU
Cavignac
8ème vice-président
➤
Voirie
SPANC
Mutualisation

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Les maires

Jean-Jacques EDARD
Maire de Cavignac

Nicole PORTE
Maire de Cézac

Michel HENRY
Maire de Civrac de Blaye

Jean-Paul LABEYRIE
Maire de Laruscade

Patrick PELLETON
Maire de Marcenais

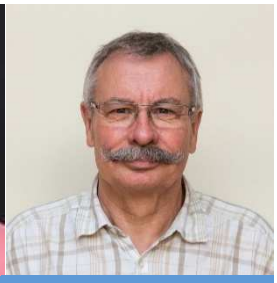

Marcel BOURREAU
Maire de Saint-Mariens

Les délégués communautaires

CAVIGNAC	Françoise **DUMONTHEIL**	**MARCENAIS**	Jean-Jacques **GAUDRY**
CEZAC	Jean-Louis **BAURI** Bruno **BUSQUETS**	**MARSAS**	Patrick **SAINQUANTIN**
CIVRAC DE BLAYE	Christophe **VACHER**	**SAINT MARIENS**	Jean-Paul **DUBOIS**
CUBNEZAIS	Monique **MANON**	**SAINT SAVIN**	Véronique **PUCHAUD-DAVID** François **RIVES** Julie **RUBIO** Jean-Louis **VEUILLE**
DONNEZAC	Jean-Marie **HERAUD**	**SAINT YZAN DE SOUDIAC**	Christian **BOULAN** Maria **QUEYLA** Bruno **ALIX**
LARUSCADE	Philippe **BLAIN** Ghislaine **JEANNEAU**		

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Avant d'être soumis au Conseil Communautaire, les projets et dossiers communautaires sont élaborés par

6 commissions thématiques consultatives constituées, soit d'élus issus du conseil communautaire, soit d'élus municipaux.

Véritables lieux de débats, d'échanges et de propositions ils sont animés par les vices-présidents.

Ces groupes peuvent être créés, mis en sommeil puis réactivés au gré de l'actualité, des évènements internes ou externes et des politiques prioritaires définies par le Bureau ou le Conseil communautaire.

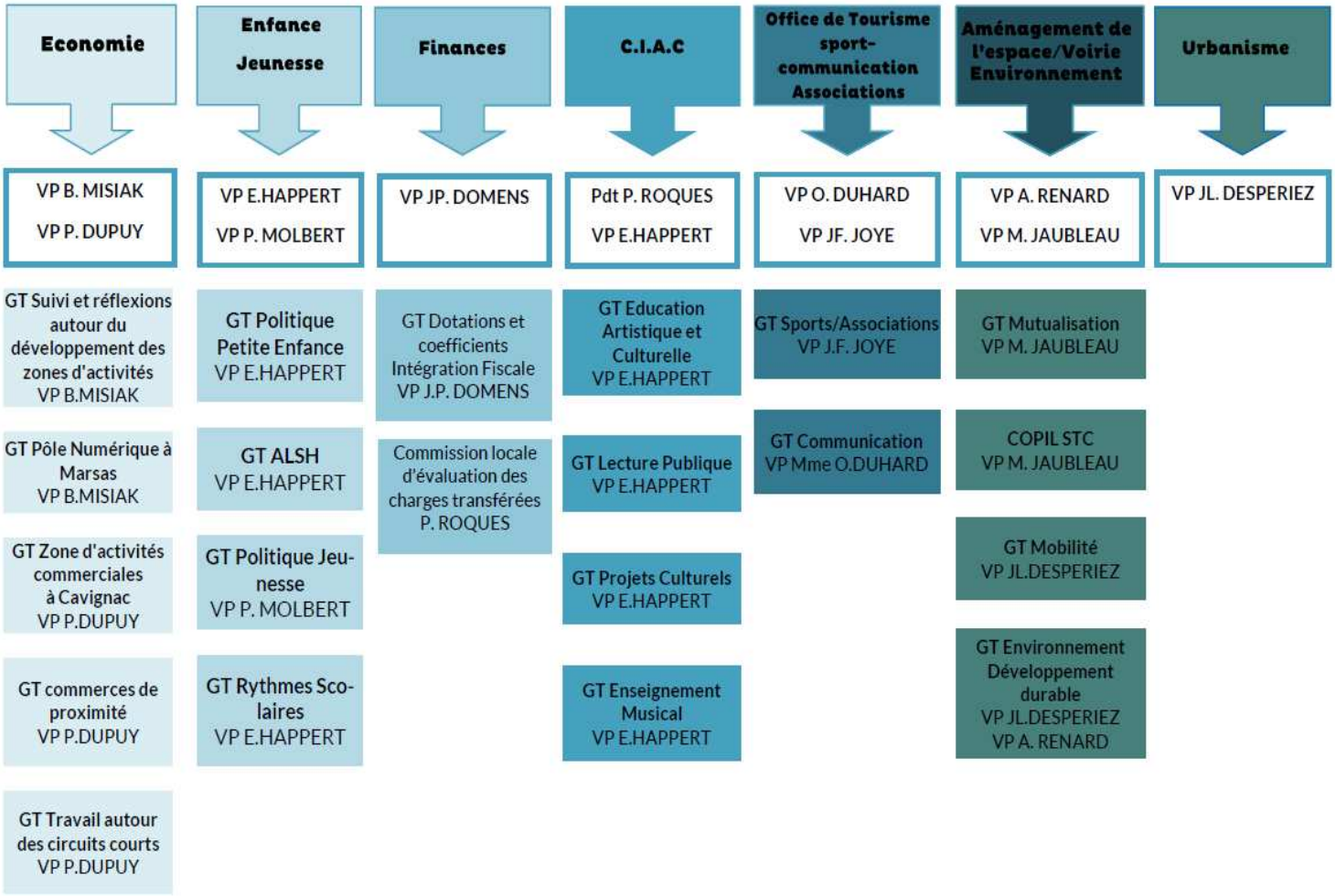

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

L'Office de Tourisme est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

L'Office de Tourisme est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. La Présidente du Conseil d'Exploitation est Pascale DUPUY et le Vice-Président, Yann DESCAMPS, *(au 31 décembre 2018)*. La composition du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme est la suivante :

7 délégués titulaires de la Communauté de Communes : Pierre ROQUES, Marcel BOURREAU, Jean-Luc DESPERIEZ, Michel HENRY, Pascale DUPUY, Patrick PELLETON.

7 délégués issus de la société civile : Jean-Luc VILLEPONTOUX, Marylène ROUTURIER, Brigitte BAILLOT, Agnès GRIFFON, Yann DESCAMPS, Daniel CHARTIER.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION CULTURELLE

Tout comme l'Office de Tourisme, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle est constitué sous la forme d'une régie à autonomie financière. Par ce mode de gestion, la Communauté de Communes continue de gérer directement ce service public : la régie ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la communauté.

Le CIAC est administré, sous l'autorité du Conseil Communautaire, par un conseil d'exploitation dont les attributions sont essentiellement consultatives. Le Président du Conseil d'Exploitation est Pierre ROQUES et son Vice-Président, Eric HAPPERT *(au 31 décembre 2018)*.

La composition du Conseil d'Exploitation du CIAC :

4 délégués titulaires de la Communauté de Communes : Pierre ROQUES, Eric HAPPERT, Françoise DUMONTHEIL, Véronique PUCHAUD-DAVID,

3 délégués issus de la société civile : Michèle CADUSSEAU, Patricia PROUST-LABEYRIE, Jean Marie MACEIRA

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

02 ACTIVITE ADMINISTRATIVE

INSTANCES COMMUNAUTAIRES

➢ Conseil Communautaire / Bureau / Président

Le Conseil Communautaire s'est réuni à **8 reprises** au cours de l'année 2018. A ces occasions, **163** délibérations ont été prises. Le Bureau communautaire s'est réuni à **8 reprises**. A ces occasions, **42** décisions ont été prises dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées. Enfin, le Président a pris **24** décisions dans le cadre des délégations qui lui ont été attribuées.

➢ Commissions et groupes de travail

➢Commission économie : 3 réunions
- Groupe de travail « Suivi et réflexions du développement des zones d'activités (ZA Laruscade) » : 1 réunion
- Groupe de travail « Chai 2.0 » : 1 réunion

➢Commission Enfance Jeunesse : 2 réunions

➢Commission Finances : 5 réunions

➢Commission Centre intercommunal d'Action Culturelle : 2 réunions
- 3 commissions mixtes paritaires avec les écoles de musique du territoire

➢Conseil d'Exploitation du Centre intercommunal d'Action Culturelle : 3 réunions

➢Commission Office de Tourisme – Associations – Sports - Communication » : 4 réunions (sports)
- Groupe de travail « Communication » : 6 réunions

➢Commission Aménagement de l'Espace – Voirie – Environnement : 2 réunions
- Groupe de travail « Service Technique Commun » : 1 réunion

➢Commission Urbanisme : 2 réunions

➢Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme : 3 réunions

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

MARCHES PUBLICS

Liste des marches publics en 2018 de plus de 25 000 € HT

➤ **Accord-cadre à bons de commande, en groupement de commande, relatif à la restauration collective des communes de Cavignac, de Saint Savin, de Cubnezais et de Saint-Yzan de Soudiac** : 280 000 € HT minimum par an pour l'ensemble des communes et 520 000 € HT maximum par an pour l'ensemble des communes.

➤ **Marché de travaux pour le réaménagement du Pôle Numérique le Chai 2.0 à Marsas** : 70 927,86 € HT.

➤ **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage de micro-crèche à Saint Yzan-de-Soudiac** : Forfait provisoire de rémunération 23 000 € HT

➤ **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment à usage d'épicerie solidaire à Saint Yzan-de-Soudiac** : Forfait provisoire de rémunération 18 500 € HT.

➤ **Marché de service relatif au transport des enfants du territoire de la Communauté de Communes dans le cadre des A.L.S.H** : 35 000 € HT maximum (sans minimum) pour une (1) année et 140 000 € HT pour quatre (4) années.

➤ **Marché de service relatif à l'animation pédagogique des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** : 150 000 € HT minimum annuel et 400 000 € HT maximum annuel. Soit 450 000 € HT minimum pour trois (3) années et 1 200 000 € HT maximum pour trois (3) années.

➤ **Contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Cavignac.**

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

03 MOYENS GENERAUX

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes dispose d'un patrimoine immobilier et foncier, en propriété et en location, qu'il lui revient d'entretenir.

Patrimoine immobilier en propriété

➤ Maison de la Communauté de communes à Saint-Savin ;

➤ Locaux de l'ancienne Brigade Motorisée à Saint-Yzan-de-Soudiac

☞Bâtiment en façade qui a fait l'objet, en 2015, d'un projet de réhabilitation pour y accueillir le CIAS, un logement d'urgence et deux logements destinés aux jeunes en insertion professionnelle (livraison en octobre 2015) ;

☞Sur le même site, bâtiment en retrait, mis à disposition, à titre gracieux, de l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde pour des cours de musique.

- A.L.S.H à Saint-Christoly-de-Blaye, en attente de transfert à la commune de Saint-Christoly-de-Blaye, qui fait l'objet d'une mise à disposition, à titre gracieux, de l'Harmonie des Hauts de Gironde et de l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde, en dehors des périodes de fonctionnement de l'A.L.S.H.
- Bâtiment administratif « AMSADHG » à Saint-Savin le plus ancien livré en 2007, a fait l'objet d'une cession à l'association, durant l'année 2018, pour un montant de 467 500 €.

➤ Maison de la Petite Enfance à Cavignac

➤ Garage et Locaux techniques Halte-Garderie à Saint-Savin

➤ Ancien chai à Marsas, objet d'une réhabilitation pour accueillir un pôle de ressources numériques en 2015, pour une livraison en 2016.

Patrimoine immobilier en gestion

➤ Relais d'Assistantes Maternelles à Cézac, dans des locaux contigus au groupe scolaire loués à la commune ;

➤ Locaux du Service Intercommunal d'Aide Alimentaire à Civrac-de-Blaye, loués auprès d'un particulier.

➤ Locaux du Service Technique Commun (STC) : dans le cadre de la mutualisation des ST, des locaux techniques communaux ont été mis à disposition de la CCLNG :

- Hangar technique de St-Savin (500 m2)
- Hangar technique de Cavignac (300 m2)
- Hangar et atelier technique de St-Yzan de S. (100 m2 + 115 m2)
- Hangar technique de Civrac de B. (320 m2)
- Hangar technique de St-Mariens (200 m2)

Des travaux d'adaptation des locaux ont été engagés afin que ceux-ci soient en accord avec la règlementation en matière de conditions de travail (travaux réalisés en régie par les agents du STC) :

-Création d'un local vestiaire à Cavignac (env. 20 m2)
-Réhabilitation de l'atelier technique de St-Yzan afin d'y créer des bureaux pour le pilotage du STC (env. 70 m2 réhabilités).

Equipements et terrains en propriété

➤ Aire de co-voiturage à Cavignac et à Cézac

➤ Aire d'accueil des gens du voyage à Cavignac

➤ Terrain adjacent à la Maison de la CDC d'une surface de 3 100 m² d'un projet d'équipement culturel

➤ Terrains destinés à l'extension de la zone d'activités à Saint-Mariens (70 000 m²)

➤ Zone d'activités commerciales à Cavignac, comprenant des terrains en fin de commercialisions (6 093 m²)

➤Terrains destinés à l'aménagement d'une zone d'activités à Laruscade (100 000 m²)

➤Terrains destinés à la création d'une zone d'activités économique, sur le secteur dit « *des Ortigues* » à Cézac, d'environ 21 500 m², acquis en 2016

➤Terrain au sud de la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac ayant permis, pour partie, l'extension du parking de la gare), et destinés, également pour partie, à l'implantation d'une micro-crèche

➤ Terrains d'une superficie d'environ 61 400 m², acquis en 2016 et 2017, en vue de l'implantation d'un collège sur la commune de Marsas

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

➤ Terrains, d'une superficie de 4 716 m², acquis en 2016, à Saint-Savin, en vue de l'installation d'une nouvelle gendarmerie
➤ Terrain, adjacent à l'ancienne Brigade Motorisée à Saint-Yzan-de-Soudiac, d'une surface de 3 400 m² en vue de la création d'une épicerie sociale et solidaire.

Equipements et terrain en gestion

➤ Entretien du site de loisirs des Dougnes à Cubnezais (18 000 m²), les équipements de loisirs du site étant de la responsabilité de la commune
➤ Sentiers de randonnée (47 km – 3 passages/fauchage par an)

MATERIEL MUTUALISE

La communauté de communes a acquis un certain nombre de matériels pour ses besoins propres et ceux des communes. Ces biens sont utilisés selon les besoins et leur disponibilité par les communes et la communauté de communes : **2** chapiteaux de 60 m², **1** barnum de 9m², **4** banderoles pour la promotion de manifestations, **24** grilles d'exposition, **2** défibrillateurs, **2** vidéoprojecteurs et **1** ordinateur portable. Ces matériels sont mis à disposition des associations locales et des communes sur demande, et par le biais d'une convention de mise à disposition gratuite. L'installation des matériels est à la charge des communes.

REPARTITION DES PRETS DE MATERIELS

Prêts accordés

BANDEROLES		CHAPITEAUX		GRILLES	
Cavignac	2	Cavignac	1	Cavignac	
Cézac	2	Cézac		Cézac	
Civrac-de-Blaye		Civrac-de-Blaye	2	Civrac-de-Blaye	1
Cubnezais		Cubnezais		Cubnezais	1
Donnezac		Donnezac	1	Donnezac	1
Laruscade	3	Laruscade	2	Laruscade	
Marcenais		Marcenais	1	Marcenais	
Marsas	1	Marsas	1	Marsas	1
St Mariens	1	St Mariens		St Mariens	1
St Yzan	2	St Yzan	2	St Yzan	
St Savin		St Savin	5	St Savin	2
TOTAL	11	TOTAL	15	TOTAL	7

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

04 FINANCES

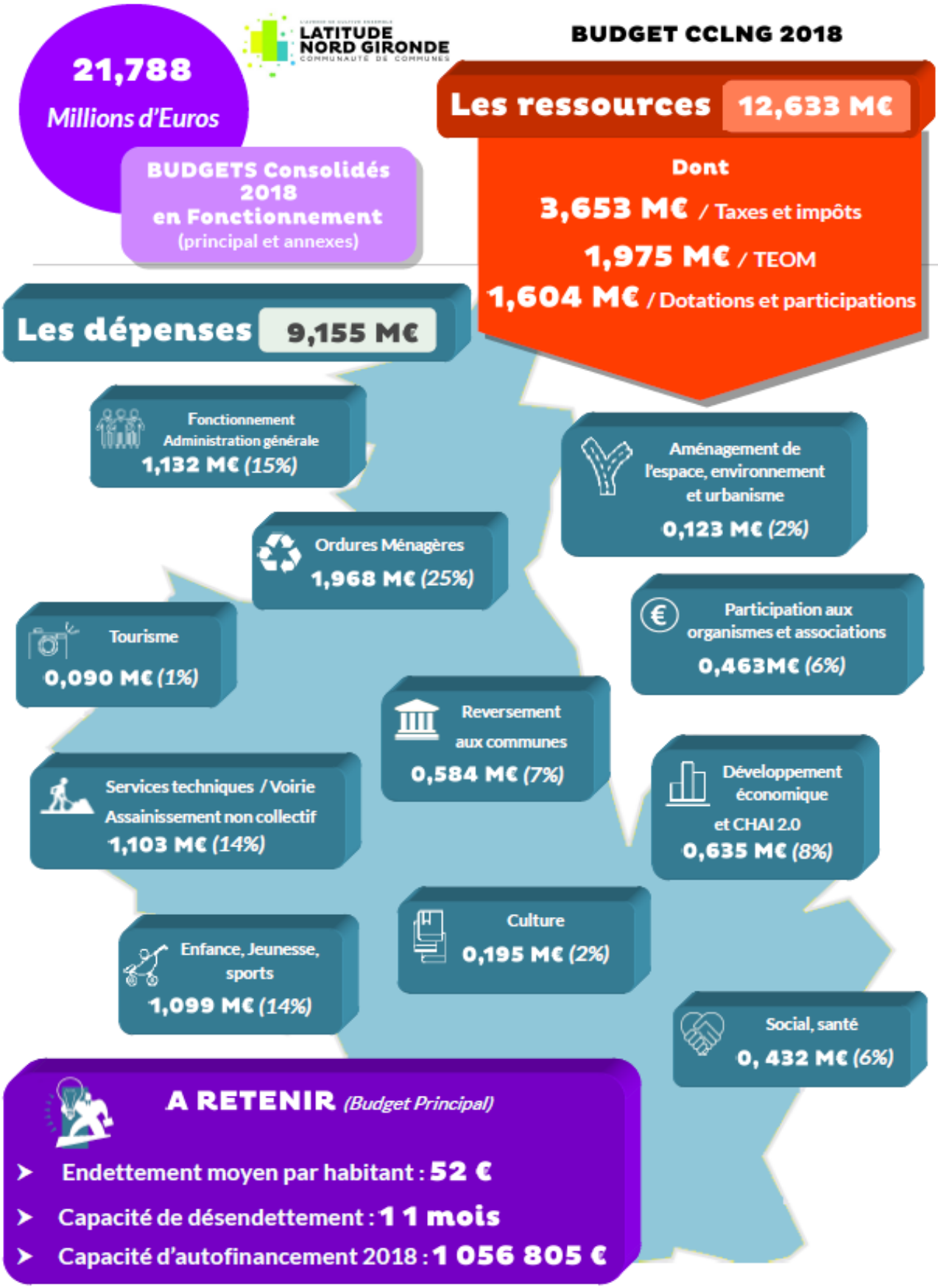

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Dépenses réelles de fonctionnement 2018 (hors TEOM) : 5 037 042 €

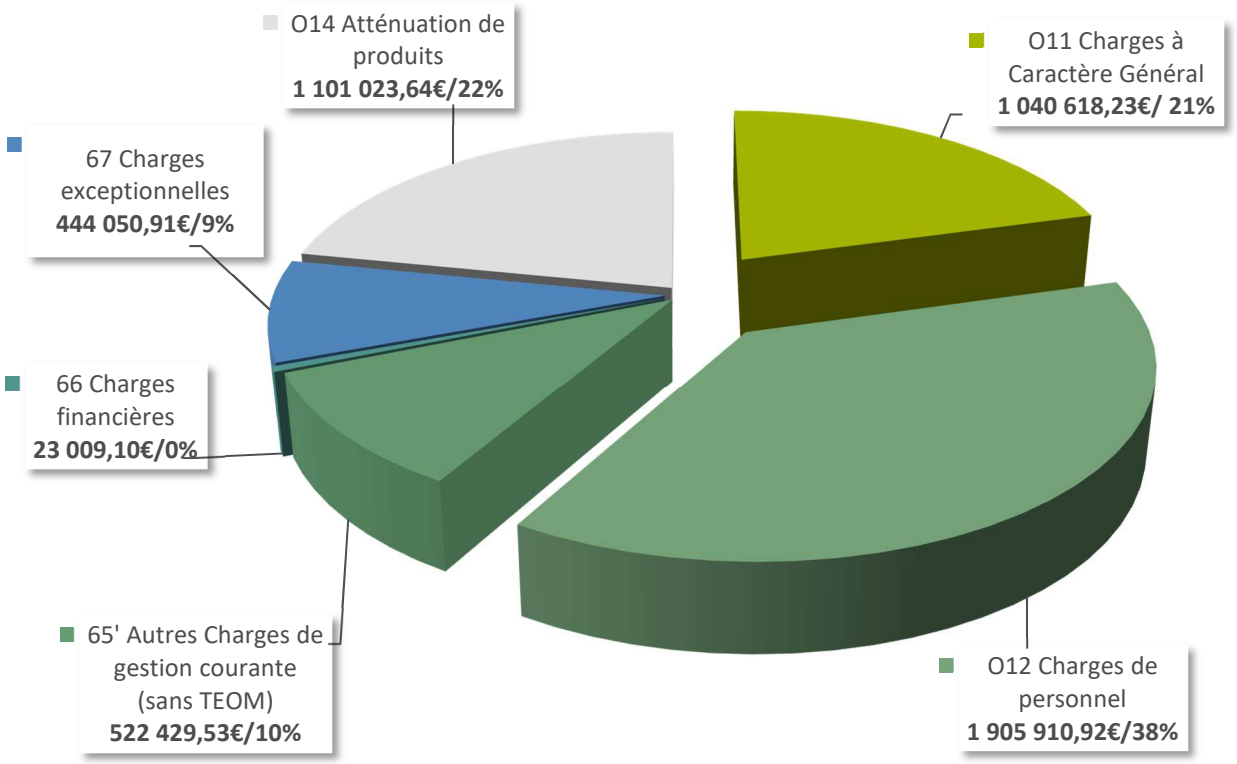

Le **compte administratif 2018 se caractérise par une hausse des dépenses de fonctionnement (+22%) en lien avec la mise en place du Service Technique Commun, remboursée par les communes à travers l'attribution de compensation, donc avec une hausse des recettes de la CCLNG par rapport à 2017 de + 26 %.** Le solde de fonctionnement en intégrant les excédents antérieurs reportés est de + 2 864 893 € et de + 370 895 € sur l'exercice 2018 (hors excédents antérieurs), en baisse de 33% par rapport à 2017.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Recette de fonctionnement 2018 : 6 175 512 €

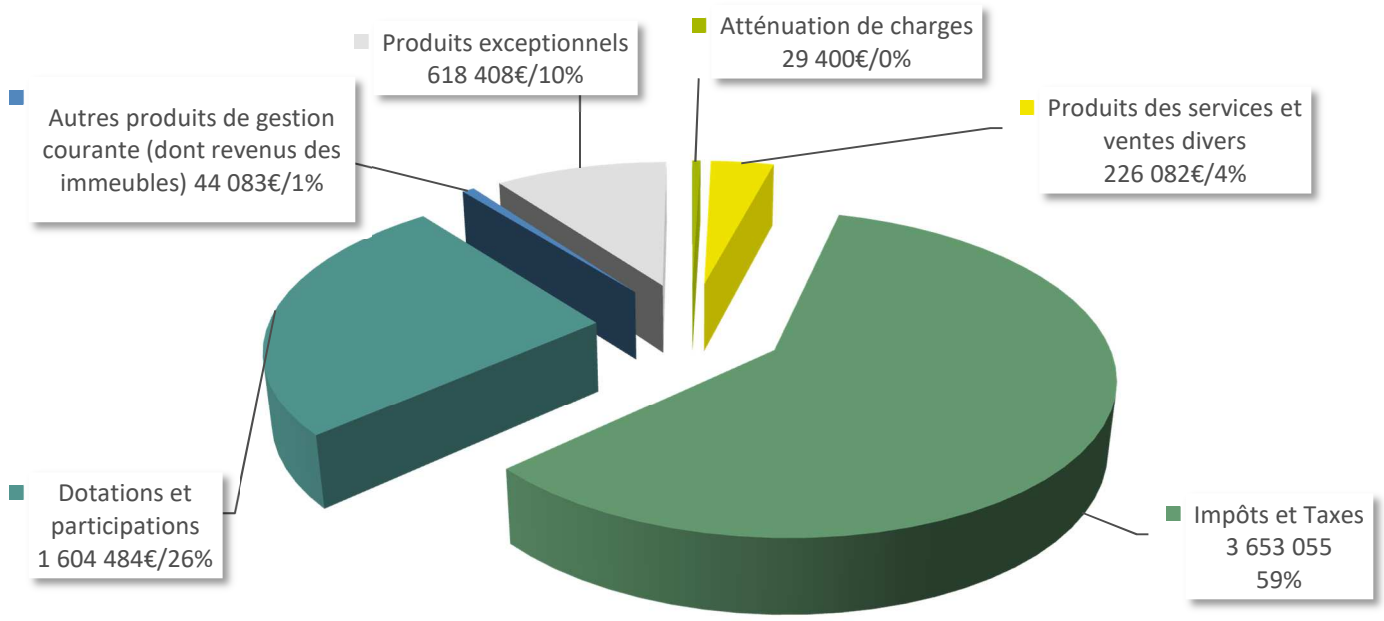

Total Dépenses et Recettes de fonctionnement de 2011 à 2018

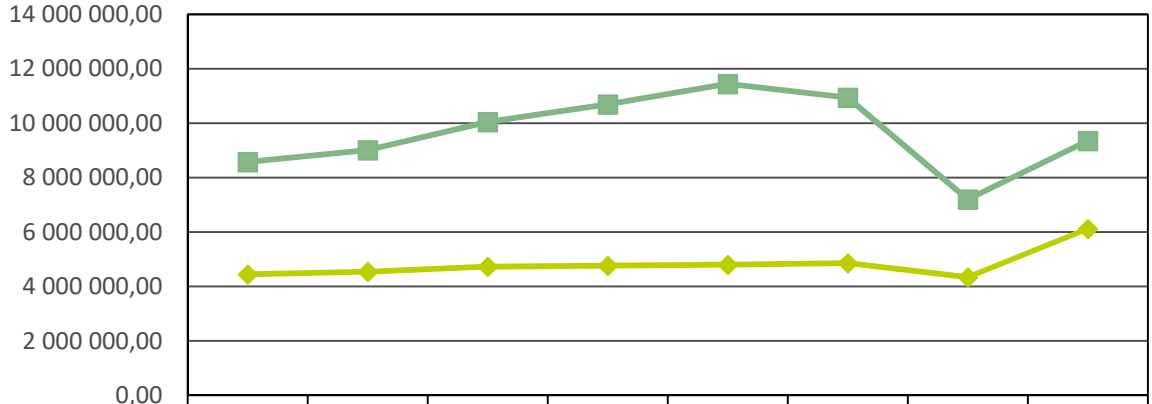

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Total Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (hors TEOM)	4 446 754,44	4 537 700,79	4 731 421,57	4 766 939,29	4 804 959,12	4 864 356,60	4 342 565,98	6 124 557,31
Total Recettes de fonctionnement (y/c excédents 002)	8 574 870,14	9 012 910,99	10 047 225,32	10 689 187,55	11 450 748,60	10 946 805,87	7 200 817,79	9 353 703,77

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2018 : 2 012 842 €

Hormis les travaux de voirie sous mandat des communes volontaires, les dépenses d'investissement ont été consacrées essentiellement à la maitrise d'œuvre, les travaux suivant en 2019 et 2020.

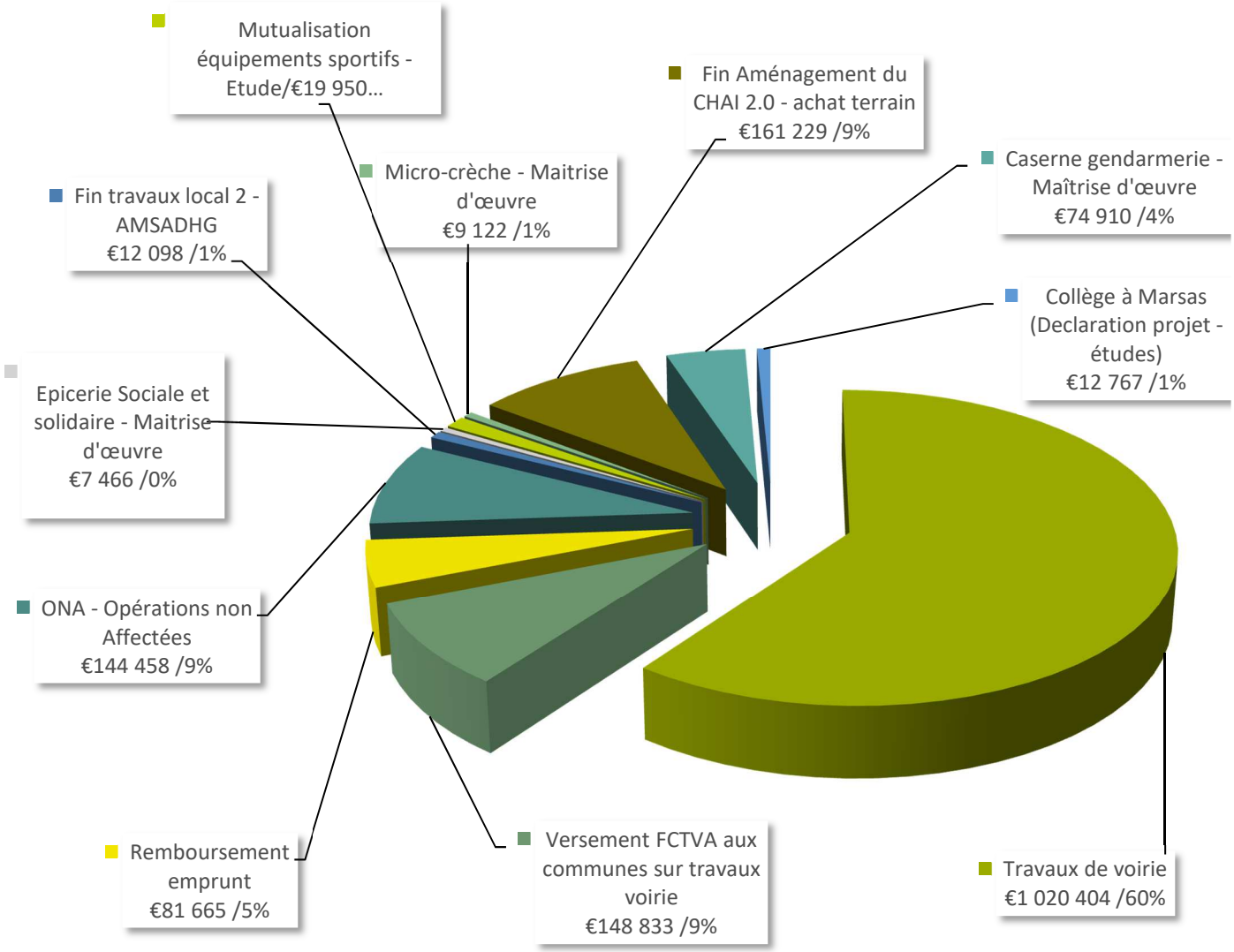

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

LA FISCALITE

Poids / évolution des produits de fiscalité ménages et entreprises de 2011 à 2018

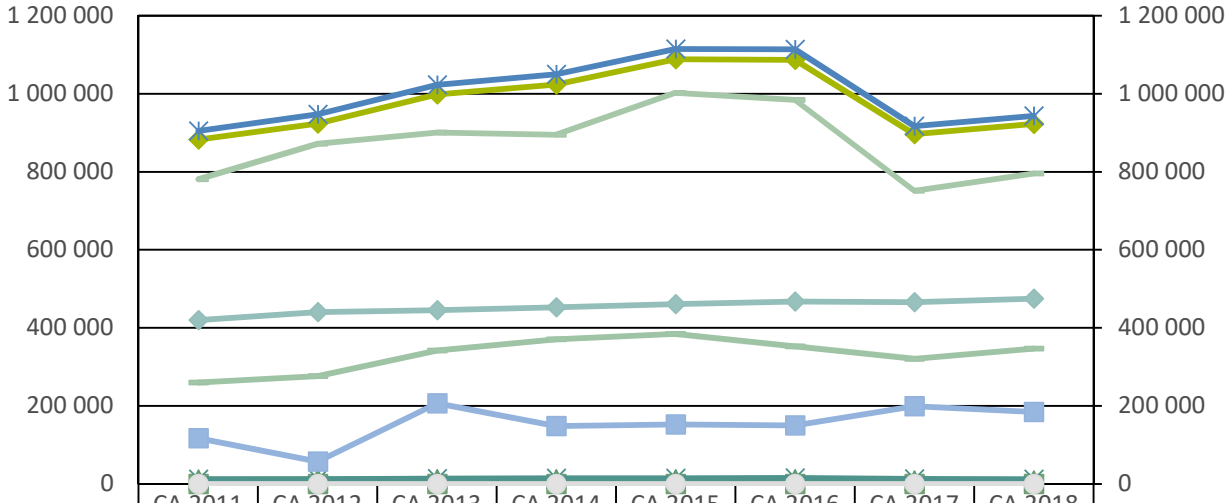

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TH	882 126	923 786	997 851	1 023 917	1 088 649	1 086 695	896 435	922 653
TFB	0	0	0	0	0	0	0	0
TFNB	11 374	11 561	11 782	11 911	12 000	12 153	8 388	8 504
TA sur TFNB	11 499	11 916	13 245	14 020	14 157	14 935	12 347	12 315
Sous total Ménages	904 999	947 263	1 022 878	1 049 848	1 114 806	1 113 783	917 170	943 472
Part fiscalité Ménages	36,47%	36,53%	35,07%	36,00%	35,79%	36,31%	34,57%	34,38%
CFE	780 919	871 906	900 676	894 977	1 002 495	984 097	751 405	795 165
CVAE	259 372	276 390	341 844	370 460	384 212	352 845	320 330	346 586
IFER	419 420	440 492	444 768	452 645	460 947	467 159	465 347	474 626
TASCOM	117 117	57 142	206 781	148 253	152 548	149 418	199 074	184 057

En 2018, le produit fiscal total est de 2 700 147 €, soit en hausse de + 1.76%, en lien avec la dynamique des bases.

Il est notable que les deux fiscalités les plus contributrices au total du produit fiscal de la CCLNG sont la Taxe d'Habitation (34%) et la Cotisation Foncière des Entreprises (29%).

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Part fiscalité ménages / entreprises en 2018

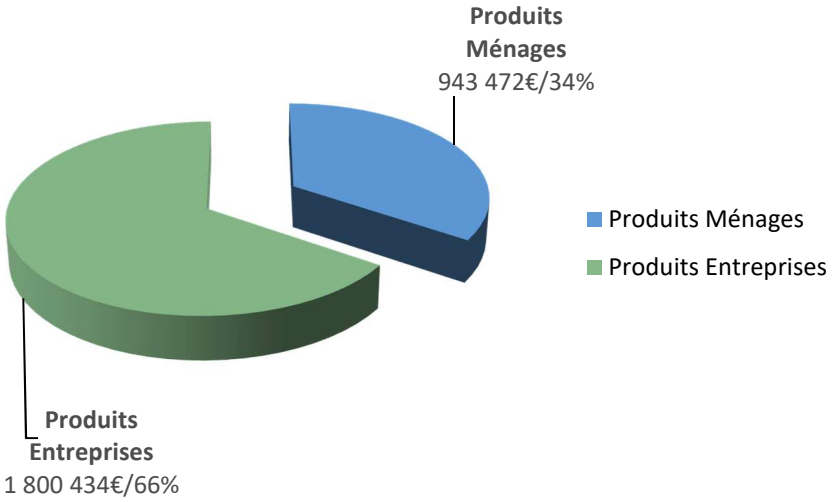

En 2018, la répartition entre le produit fiscal « Ménages » et « Entreprises » est respectivement 34% et 66%.

Répartition fiscalité entreprises en 2018

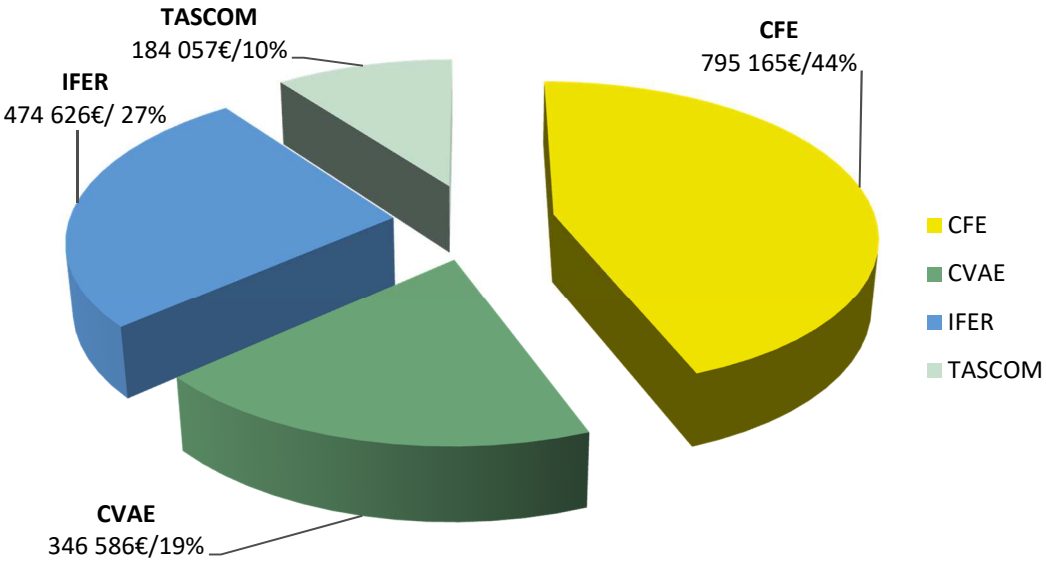

Le produit fiscal des entreprises perçu par la CCLNG se répartit en 4 catégories : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 44%, l'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER) pour 27%, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour 19% et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), acquittée par 6 entreprises, pour 10%.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Répartition fiscalité Ménages en 2018

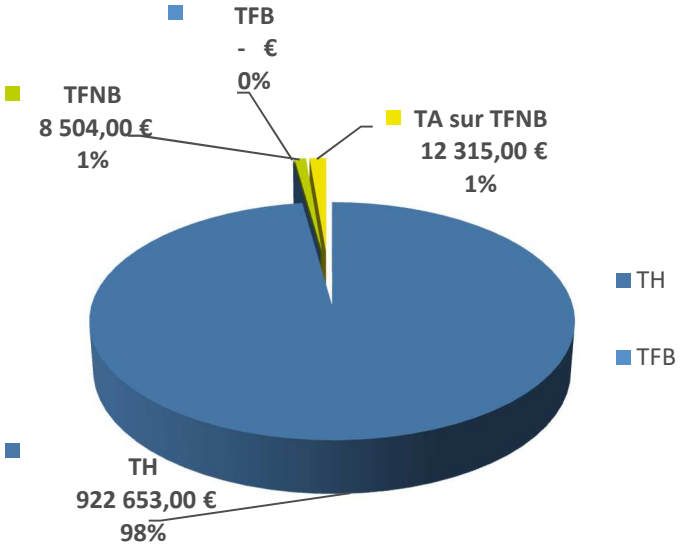

En 2018, la fiscalité « Ménages » perçue par la CCLNG se répartit en 3 catégories : la Taxe d'Habitation (TH) pour 98%, la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour 1% et la Taxe Additionnelle pour le Foncier Non Bâti (TAFNB) pour 1%.

A noter que, depuis 2010, année de la réforme de la fiscalité et de l'attribution des taxes « Ménages » à la CCLNG, celle-ci n'a pas fait évoluer les taux de ces taxes ; la taxe sur le foncier bâti est toujours nulle.

LE COEFFICIENT D'INTEGRATION FISCALE (CIF)

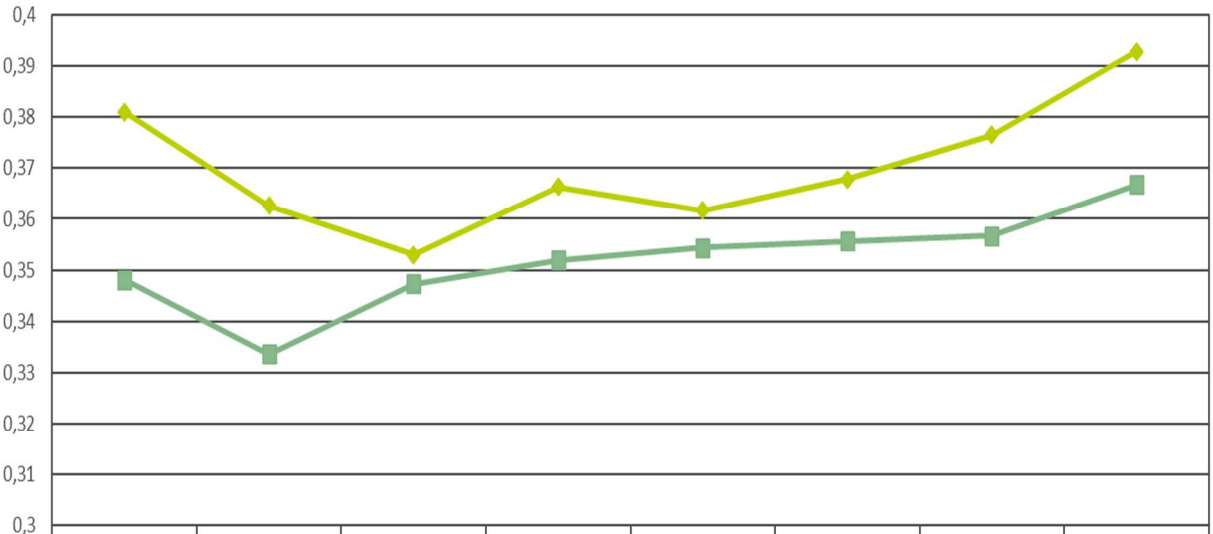

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)	0,381071	0,36264	0,352958	0,366322	0,361641	0,367821	0,376505	0,392854
CIF moyen de la catégorie	0,348068	0,333576	0,34727	0,351876	0,354408	0,355642	0,356669	0,366753

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la CCLNG, indicateur en partie structurant du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement communautaire, fait l'objet d'une attention particulière par la CCLNG pour tenter de le faire évoluer à la hausse dans un contexte, où sur le plan national, les intercommunalités ont souvent la même vigilance. **En 2018, le CIF de la CCLNG d'un niveau de 0.392854 a progressé de + 7,24% par rapport à 2014. Il est aussi supérieur de + 12% par rapport au CIF moyen de la même catégorie d'intercommunalités (2014).**

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

LES DOTATIONS DE L'ETAT

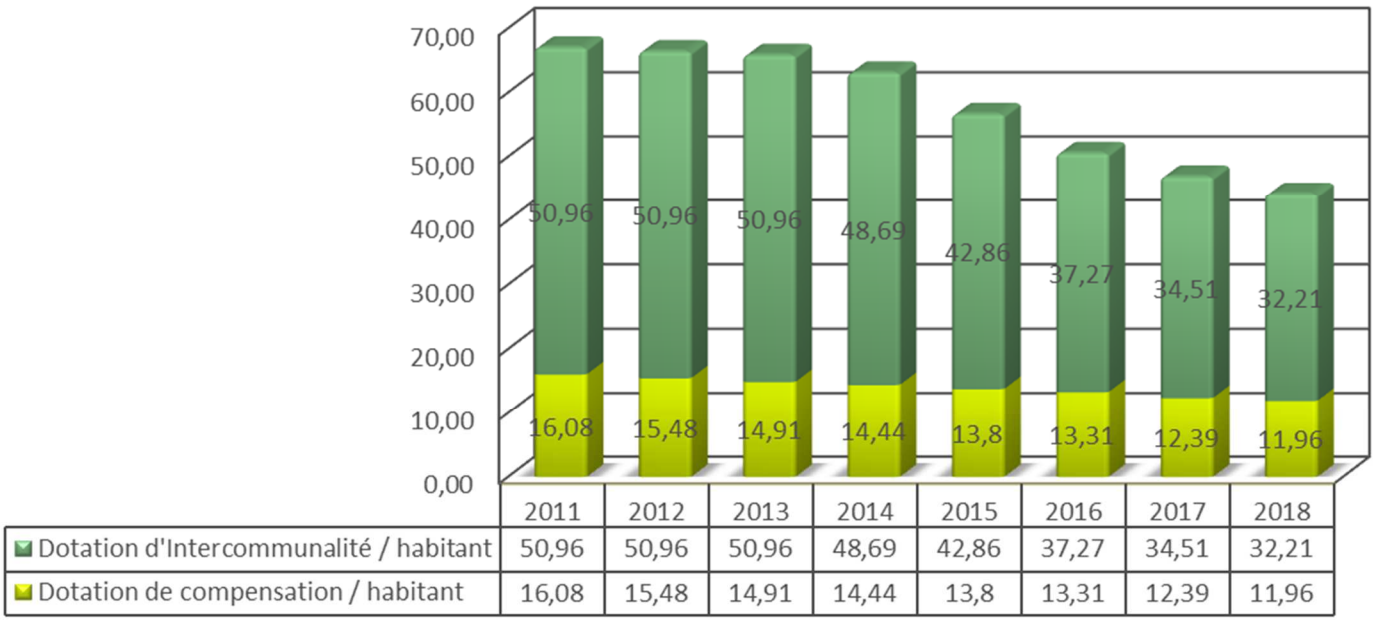

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation d'Intercommunalité / habitant	50,96	50,96	50,96	48,69	42,86	37,27	34,51	32,21
Dotation de compensation / habitant	16,08	15,48	14,91	14,44	13,8	13,31	12,39	11,96

Depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010, et l'attribution des taxes locales sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe additionnelle sur le foncier non bâti), la communauté de communes n'a pas fait évoluer les taux de ces taxes.

Les dotations de l'Etat pour la CCLNG ont deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Ces dotations sont en forte baisse et sont de 44.17 € / habitant en 2018 contre (63.13 € / habitant en 2014), soit – 30% en 5 ans correspondant à – 18.96 € / habitant. Avec une population DGF de 19 742 habitants en 2018, **la baisse des dotations de l'Etat représente en 2018, sur la base des montants de 2014, une perte financière pour la CCLNG de 374 308 €.**

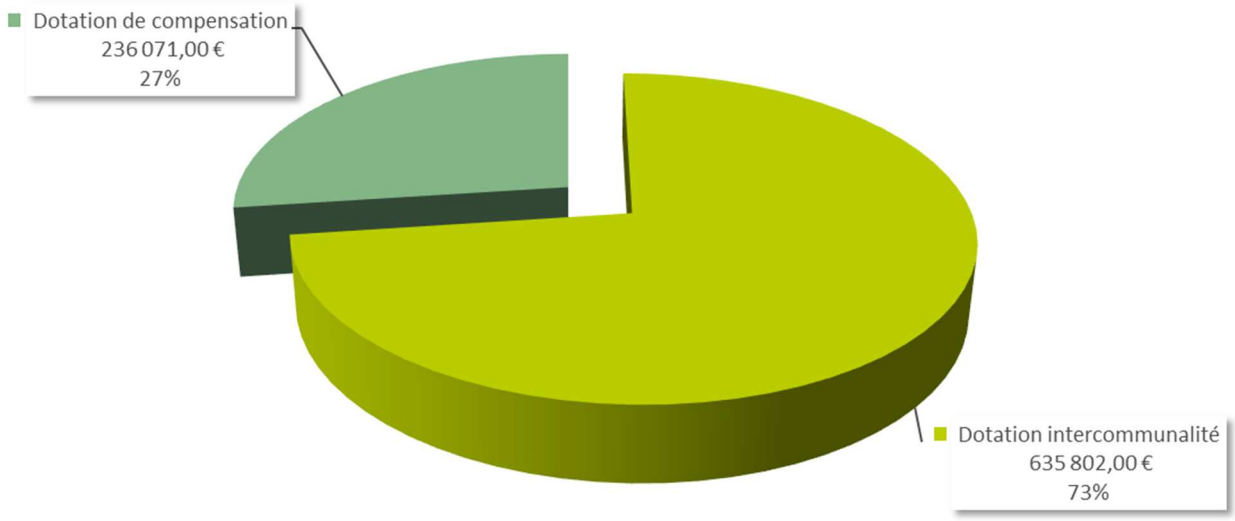

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)					
Chap 70	205 672	203 406	238 970	231 365	226 082
Chap 73	5 322 023	5 387 911	5 472 337	2 773 147	3 653 055
Chap 74	2 096 009	2 110 856	1 944 717	1 607 576	1 604 484
Chap 75	27 848	32 935	35 056	251 667	44 083
Chap 77	2 438	7 900	1 177	1 516	618 408
Chap 013	2 293	23 753	13 120	30 276	29 400
Total RRF (1)	**7 656 283**	**7 766 761**	**7 705 377**	**4 895 547**	**6 175 512**
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)					
Chap 011	720 682	805 341	791 492	685 804	1 040 618
Chap 012	1 060 474	1 167 645	1 288 902	1 307 334	1 905 911
Chap 65	2 542 783	2 562 154	2 828 550	431 472	522 429
Chap 66	16 264	25 115	22 932	22 753	23 009
Chap 67	313 885	397 042	421 413	375 067	444 051
Chap 014	2 192 654	1 953 961	1 667 809	1 311 118	1 101 024
Total DRF (2)	**6 846 742**	**6 911 258**	**7 021 098**	**4 133 548**	**5 037 042**
CAF brute (3 = 1-2)	**809 541**	**855 503**	**684 279**	**761 999**	**1 138 470**
Dépenses - Dotat° aux amortissements et cession d'immo (chap 042)	158 456	162 208	176 367	209 018	1 087 515
Recettes - Chap 042			3 264	0	319 940
Excédent de fonctionnement (= 3 - chap 042)	**651 085**	**693 295**	**511 176**	**552 981**	**370 895**
Rembt de la dette en capital (4)	**28 264**	**29 474**	**59 629**	**72 176**	**81 665**
CAF Nette (= 3 - 4)	**781 277**	**826 029**	**624 650**	**689 823**	**1 056 805**
Taux de CAF (épargne brute) : CAF / Recettes de fonctionnement	**10,57%**	**11,01%**	**8,88%**	**15,57%**	**18,44%**
Annuité de la dette (emprunts : k + i)	**44 528**	**45 569**	**84 567**	**106 552**	**106 552**
Encours de la dette (dette au 31/12/N)	**457 478**	**411 909**	**911 526**	**1 135 588**	**1 029 036**
Capacité de désendettement (en année) : encours dette / CAF brute	0,57	**0,48**	**1,33**	**1,49**	**0,90**

L'activité de la CCLNG et le développement de nouveaux projets s'effectuent à un rythme soutenable assurant une stabilité financière et une capacité de financement des projets futurs. La capacité de désendettement de la CCLNG demeure très favorable (moins d'un an en 2018 quand le seuil de grande vigilance est de 10 ans). L'annuité de la dette est de 5.40 € par habitant. La dette par habitant est de 57.52 € contre 167 € par habitant (données 2013) pour les intercommunalités à FPU.

LA COMPTABILITE EN QUELQUES CHIFFRES (tous budgets) – 2018

	2018	Evolution
Suivi de la Dépense		
Nombre de mandats émis (dépenses)	**4 787**	**+ 44 %** par rapport à 2017
Délai Global de Paiement	**14** jours	Contre **30** jours autorisés
Recouvrement des recettes		
Nombre de Titres émis	**1 962**	**+ 16 %** par rapport à 2017
Gestion		
Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel (budget général)	**81%**	**77%** en 2017

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

05 RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES au 31 décembre 2018

Président
Pierre ROQUES

DGS
Raphael LARRE

DGA
Michael TOURNEUR
Finances

Pôle administration générale Moyens Généraux
Céline GORIE, Directrice des Ressources Humaines

Assistance administrative
Corinne LEZEAU
Valérie MALLET
Katia RUFFIEUX

Entretien et nettoyage
Pascale SARRAZIN
Brigitte TRILLAUD

Assainissement / Voirie
Poste vacant (Romain MICHELET - en cours de recrutement)

Commande publique
Poste vacant

Centre Intercommunal d'Action Culturelle (CIAC)
Armelle CLARYSSE

Pôle Développement Economique
Lise BOURDON, responsable développement économique

Pôle Numérique CHAI 2.0
Arnaud LAPERCHE
Amandine FABICH

Office de Tourisme Communication
Annabelle GERARD

Comptabilité/Paie
Dominique SALVARESI

Urbanisme/Aménagement
Eric NOEL
Eléonore ARDOUIN

Pôle Enfance Jeunesse Sports
Olivier GAILLARD, Directeur Enfance Jeunesse

Halte-Garderie Itinérante
Julie CAUP, directrice
Magalie LACOMBE
Stéphanie NARDOU

Maison de la Petite Enfance
Angélique BEAUCHET, directrice
Céline AUBERT
Muriel BOULANT
Marie-Camille DUFLOS DE SAINT AMAND
Julie DUMONCEAU
Rachel DUMEZ
Chantal EYNARD
Véronique LAGORCE
Manuela RICHARD
Agnès SAINQUANTIN

Relais Assistantes Maternelles
Véronique FALAH

Animation jeunesse sport
Serge MOSKIT

Pôle services techniques
Anthony MORNON, Directeur des services techniques

Responsables de Pôles
Jean-Paul ABY
Laurent CONVERSET

Jean-Claude BARSOULET
Jean-Pierre BERNARD
François BERNIARD
Didier DELARETTE
Jean-Michel DUCOUSSET
Cyril GARRIGOUX
Thierry GRILLET
Constance GUEYE
Pascal HERVIER
Pascal LUCIEN
Nicolas MASSIAS
Olivier PETIT
Anthony PIGNON
Didier RAMON
Alain REGNARD
Bernard SATIN
Jean-Michel SEGUIN
Didier SEYNAT

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

➢ Chiffres clés

64 agents occupent un emploi permanent
7 agents de catégorie A (ou recrutés en tant que tel)
7 agents de catégorie B (ou recrutés en tant que tel)
50 agents de catégorie C
47 stagiaires ou titulaires de la FPT

9 agents CDD non emploi permanents
3 contrats de droit privé

39 femmes et **31** hommes

41.5 ans la moyenne d'âge des agents

VOLET CARRIERES

Suite à la réussite à un examen professionnel, **1** agent a bénéficié de la promotion interne (catégorie A)
2 agents ont bénéficié d'un avancement de grade (catégorie C).

ACTION SOCIALE

La Communauté de communes adhère au Comité National d'Action Sociale pour mettre en œuvre ses obligations en la matière.

En 2018, 62 agents ont bénéficié d'une adhésion au CNAS

40 agents ont bénéficié d'au moins une prestation.
Total des prestations versées directement : 8795 €
Total des avantages : 1945 €

DEMANDES DE STAGE

La Communauté de Communes a reçu **33** demandes de stages et a accueilli **9** stagiaires au cours de l'année.

STATUT DES AGENTS

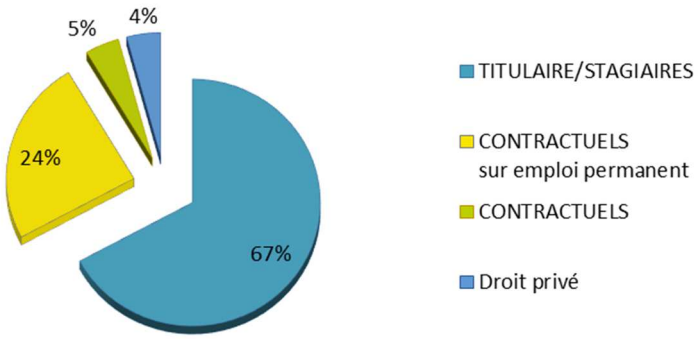

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

06 COMMUNICATION

MAGAZINES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes a publié trois magazines communautaires (Le Mag') en 2018 :

➤ **Mag n° 33** (janvier 2018) : Mise en fonction du Service Technique Commun, programme culturel, nouvelle aire de co-voiturage, point d'étape sur la nouvelle gendarmerie, présentation de la commune de Saint Mariens, etc.

➤ **Mag n° 34** (juin 2018) : Réouverture du Pôle recyclage de Saint Mariens, aides OPAH, Les Sports-vacances, Projet touristique Blaye Bourg Terres d'Estuaire, PLUi, présentation de la commune de Saint Savin, programme culturel et touristique de l'été, etc.

➤ **Mag n° 35** (novembre 2018) : Tournage émission Les Maternelles de la halte-garderie Itinérante, projet de groupement de commandes restauration scolaire, saison COTEAC dans les écoles, dossier sur le SDCI, présentation de la commune de Saint Vivien de Blaye, zoom sur le GEMAPI, nouvelle compétence de la CDC etc.

PANORAMA PRESSE

148 articles recensés en 2018 sur les journaux locaux Sud-Ouest et Haute Gironde.

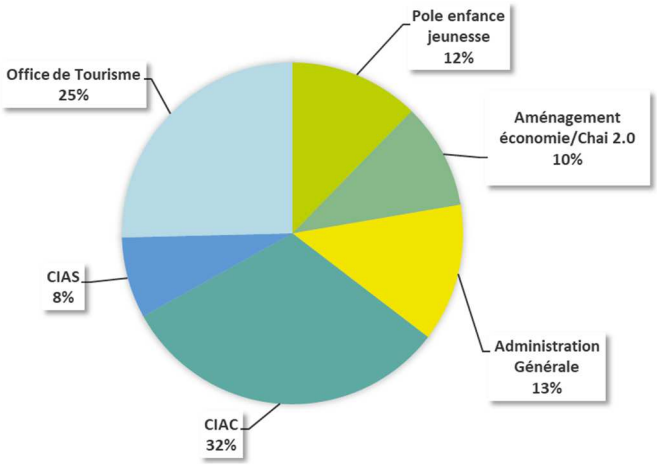

SITE INTERNET

➤ **Chiffres clés**

6617 visiteurs uniques (utilisateurs) sur le site Internet CCLNG

332 visiteurs uniques (utilisateurs) sur le site Internet du Chai 2.0

2266 visiteurs uniques (utilisateurs) sur le site Internet de l'Office de Tourisme

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

PANNEAUX NUMERIQUES

Répartition des messages par services de la CCLNG

ASSOCIATIONS NON AIDÉES	COMMUNES	NOMBRE DE DIFFUSION
Dog's training club canin	Laruscade	1
Art culture loisirs	Civrac de Blaye	2
Pop'in st Yzan	St Yzan	1
Cyclo Club Donnezacais	Donnezac	3
Les Diaboltins	Cavignac	1
ARESM	St Mariens	1
Service Culturel	Cubnezais	1
Communes	Civrac de Blaye	1
TOTAL		11

Répartitions des diffusions

• ASSOCIATIONS AIDÉES PAR LA CCLNG • CIAS • Mairie St Savin	NOMBRE DE DIFFUSION	
Comité des fetes de Cézac	1	
L'imaginarium - Donnezac	10	
Au fil de la passion 33	1	
Cavignac Club Nord Gironde	1	
Le Temps Libre	1	
Mairie de St Savin	1	
		NOMBRE DE DIFFUSION EXTERNE
TOTAL	15	26

INTERNE CCLNG	
SERVICES DE LA CCLNG	NOMBRE DE DIFFUSION
Général	5
Enfance Jeunesse	2
Développement éco.	
Urbanisme	
OT	14
CIAC	7
CHAI 2.0	13
TOTAL DIFFUSION INTERNE	41

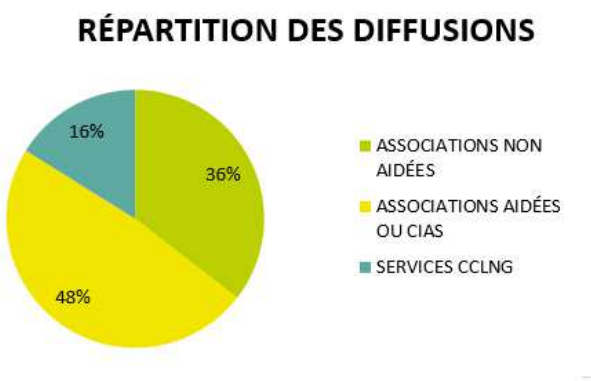

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

07 PROJETS ET SERVICES

EN 2018 LA CDC L'A FAIT …

BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE

AMSADHG

Péripécirque

Méthanisation

ENVIRONNEMENT

PLUi

GEMAPI

SCOT

SERVICE TECHNIQUE COMMUN

ZONES D'ACTIVITES

AIDE A LA RENOVATION DE L'HABITAT

NUMERIQUE

JOURNEE DE LA PETITE ENFANCE

CHAI 2.0

BBTE

JOB D'ETE

ANIMATIONS ESTIVALES

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

2018 FOCUS SUR Le STC

Fruit d'un important travail préparatoire, depuis le 1er janvier 2018, la CCLNG et 6 communes du territoire ont mutualisé leurs services techniques au sein d'un même et unique « Service Technique Commun » (STC).

L'objectif est une rationalisation des interventions techniques, une mutualisation des moyens humains et matériel avec, à terme, des économies d'échelle attendues et une volonté d'harmonisation des pratiques.

Les quelques 20 agents du STC qui ont intégré la Communauté de Communes, interviennent donc désormais et sans distinction, sur les communes de Cavignac, Civrac-de-Blaye, Marsas, Saint Mariens, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac, ainsi que sur le patrimoine de la CCLNG.

Organisation et domaines d'interventions techniques

L'échelle de ce nouveau service a nécessité la mise en place d'un pilotage formalisé et d'une organisation poussée, afin de répondre dans les meilleures conditions possibles (réactivité, efficience) aux demandes d'interventions techniques des communes.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Ainsi, dans le cadre général, les agents opérationnels ont été « spécialisés » sur des thématiques précises (correspondant au mieux à leur compétence première), afin d'obtenir une meilleure rationalisation des tâches et une meilleure lisibilité du service.
Ces thématiques, sont pour les principales, la maintenance des bâtiments communaux, de la voirie (y compris le fauchage des bords de route), l'entretien des espaces verts, la propreté et la logistique nécessaire à l'organisation des manifestations.

Toutefois, afin de s'adapter à la forte saisonnalité de l'activité (activité très soutenue en fin de printemps et en début d'été), la polyvalence est toujours de mise pour les agents.
En ce qui concerne le maillage géographique du STC, les deux principaux pôles techniques sont situés à Cavignac et à Saint-Savin, secondés par des locaux annexes, permettant notamment l'entreposage de matériels, sur les Communes de Civrac-de-Blaye, Saint-Mariens et Saint-Yzan-de-Soudiac (anciens hangars techniques communaux).

Des outils modernes et pointus nécessaires au pilotage et au suivi de l'activité du STC

Différent d'une prise de compétence intercommunale, le STC est intégralement financé par ses membres (Communes et CCLNG), avec une participation de chacun à hauteur des interventions le concernant.
Il découle de ce fonctionnement la nécessité de recenser précisément les dépenses (personnel, matériel, fournitures, etc.) et le temps passé par chaque agent du STC, afin de les affecter le plus justement possible à chaque collectivité.

Exemple de la répartition de l'activité du STC en 2018 / collectivité (basée sur le temps agent effectué) :

L'outil informatique de pilotage du STC permet de réaliser le recensement des « heures-agents », mais il est également accessible aux communes pour solliciter le STC, via des demandes d'intervention. Cette plateforme informatique permet d'assurer un suivi et une traçabilité des demandes émises, limitant ainsi fortement la perte d'information.

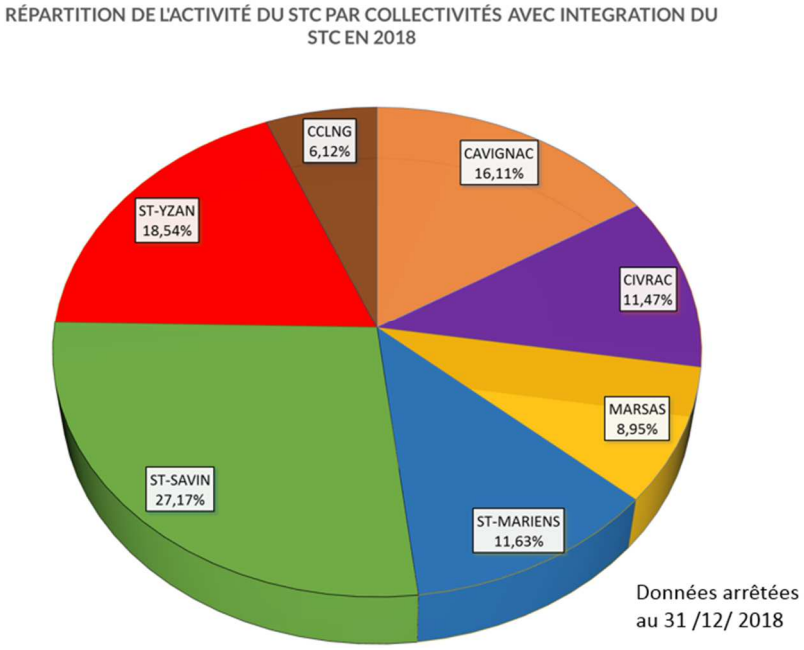

En 2018, ce sont presque **1 300 demandes d'intervention** qui ont été déposées sur cette plateforme, puis traitées par le STC (celles-ci concernant principalement des interventions ponctuelles et non récurrentes). Au-delà, l'outil est une importante source de données, desquelles sont extraites des statistiques permettant de qualifier l'activité du service.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Exemple de l'évolution annuelle de chaque thématique d'interventions (en heures) :

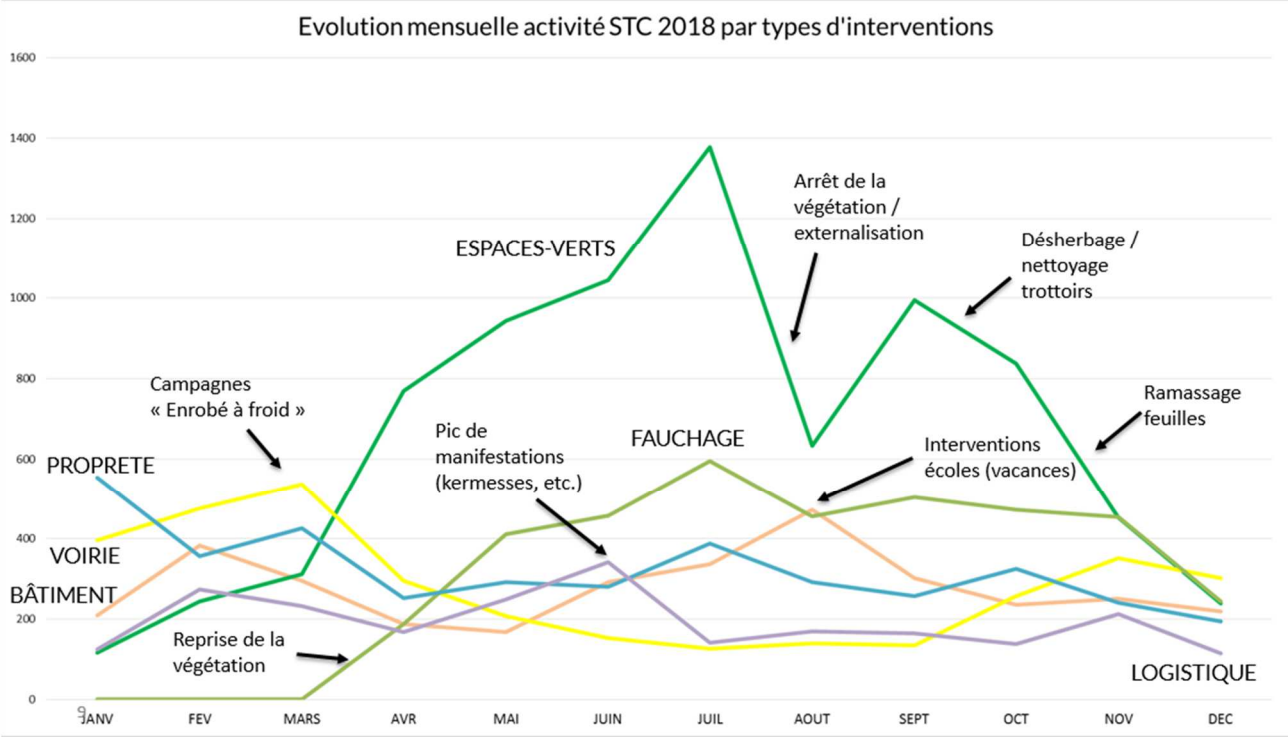

Malgré des difficultés liées à la mise en place du STC, les couts ont été globalement maitrisés

Le budget prévisionnel du STC a été basé sur la moyenne des dépenses constatées (services techniques, entretien des bâtiments, voirie, espaces verts, etc.), communiquées par les Communes et la CCLNG, de 2014 à 2016. Soit une somme globale approchant **1 080 000 €**.

Au regard de cette somme, le bilan global financier du STC, en 2018, a été **inférieur de 2,50 %.** Cette performance a été atteinte en intégrant dans le budget du service, le poste de Direction du STC, ainsi qu'une partie des fonctions supports de la CCLNG (Ressources Humaines et Comptabilité). D'un point de vue opérationnel, deux postes d'agents d'exécution, auparavant présents dans les communes, n'ont pas été reconduits.

Toutefois, cette première année de fonctionnement a mis en exergue des problématiques de manque de moyens de déplacement des équipes (véhicules) et de fiabilité de certains matériels techniques, qui nécessiteront une remise à niveau. Il conviendra également de poursuivre les actions engagées en termes d'adaptation des locaux dédiés au personnel (vestiaires, sanitaires), afin d'être en accord avec la règlementation du Code du Travail.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Bilan qualitatif du STC en 2018

Le principal écueil auquel s'est heurté le STC, en 2018, a concerné la gestion du désherbage des trottoirs et dans une moindre mesure l'entretien des espaces verts.

L'organisation naissante du STC, l'obligation réglementaire de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour désherber (glyphosate), des problématiques de fiabilité de certains matériels techniques issus des communes et la reprise en régie de prestations auparavant externalisées, ont fait que le service a connu, au printemps 2018, des difficultés pour répondre aux besoins exprimés par les Communes. Situation qui s'est rétablie en début d'été par un arrêt de la végétation et le recours partiel à l'externalisation.

En ce qui concerne la maintenance des bâtiments, il semble que les compétences pluridisciplinaires des agents du STC ont été appréciées, puisque le service a été fortement sollicité, notamment au premier trimestre 2018 et pendant les vacances scolaires pour les interventions dans les locaux scolaires (dont des réfections importantes dans certains cas).

Crainte initiale exprimée par certains avant la mise en place du service, la réactivité du STC pour des demandes d'interventions urgentes ou prioritaires a été globalement maintenue à un niveau au moins équivalent à ce qui était connu dans les communes.
A noter que les quelques demandes exprimées, pour des cas d'extrême urgence (ex : sécurisations suite à accident ou incendie, dégagement d'arbres sur voiries), en dehors des heures ouvrables du STC (week-end et soirée) ont été satisfaites avec des délais d'intervention autour de la demi-heure.

Concernant l'appui technique pour l'organisation de manifestations (montage de chapiteaux, mise en place de barrières, etc.), le service a répondu aux besoins exprimés par les Communes, avec une importante période d'activité en mai –juin 2018.

A propos de la thématique « fauchage des accotements de voirie », la prestation effectuée en 2018 est perfectible au niveau de l'organisation et de l'efficience (les conditions de pousse de l'herbe au printemps et les problématiques de matériel ont été également des facteurs défavorables pour cette thématique). L'amélioration de cette thématique est une priorité pour l'année 2019, avec une meilleure organisation et un pilotage renforcé.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

2018 FOCUS SUR GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), a été attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tels que la CCLNG. Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article 211-7 du Code de l'Environnement :

1° - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,

2° - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,

5° - la défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique),

8° - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Dans le cadre de cette compétence, la CCLNG est concernée par trois bassins versants :

- Bassin versant de la Saye, dont la gestion est assurée le Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SASGL), et recouvrant 8 communes de LNG (Cavignac, Donnezac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Savin, Saint-Yzan-de-Soudiac) ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

- Bassin Versant du Moron, dont la gestion est assurée le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Moron et du Blayais (SMBVMB), et recouvrant 5 communes de LNG (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin) ;
- Bassin Versant de la Livenne, concernant les communes de Donnezac et Saint-Savin, et qui ne fait pas l'objet d'une gestion d'ensemble, depuis la dissolution du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Livenne, le 31 décembre 2016.

Bassin Versant de la Saye

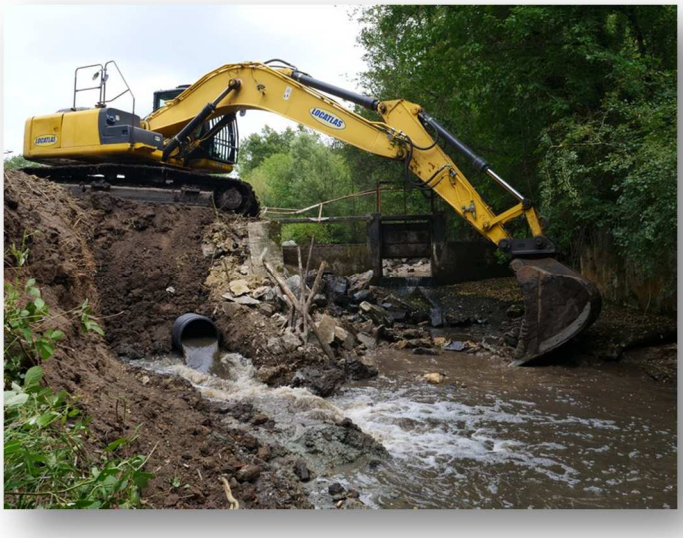

Ce bassin versant est géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (SMASGL), dont le périmètre concerne au total 26 communes, et 4 EPCI (Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI), Communauté de Communes du Fronsadais, Communauté de Communes de Haute Saintonge et CCLNG).

Fin 2018, une étude de gouvernance a été lancée en concertation avec tous les acteurs concernés. Cette étude a pour but d'assister et d'accompagner l'ensemble des collectivités concernées (syndicats de rivières et EPCI) dans la mise de l'exercice de la compétence GEMA – Gestion des milieux aquatiques – à l'échelle des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary. Elle envisagera également la fusion avec le Syndicat Mixte du Bassin du Lary voisin pour permettre d'assurer une extension aux zones blanches et ainsi couvrir l'intégralité du territoire concerné. Le but est d'optimiser les moyens dévolus à cette mission et de rationnaliser, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue financier, les interventions en matière de gestion des cours d'eau concernés.

Bassin Versant du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière

Ce bassin versant est géré par le Syndicat Mixte du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière, dont le périmètre concerne au total 41 communes) et 4 EPCI (Grand Cubzaguais Communauté de Communes, Communauté de Communes du Fronsadais, Communauté de Communes de Blaye et CCLNG.

En 2018, a été menée une étude de gouvernance, ayant pour objet de définir la faisabilité, les modalités et les conséquences financières, techniques, juridiques et organisationnelles de la mise en place de la compétence GEMA sur le périmètre.
L'étude a permis de définir un nouveau mode de fonctionnement adapté aux nouveaux enjeux de la compétence et de définir un plan d'actions pluriannuel, assurant notamment la couverture de l'ensemble du territoire de Plans Pluriannuels de Gestion qui définit une stratégie d'entretien du bassin versant.

Bassin Versant de la Livenne

Le périmètre de ce bassin versant concerne au total 42 communes et 4 EPCI (Communauté de Communes de l'Estuaire, Communauté de Communes de Blaye, Communauté de Communes de Haute Saintonge et CCLNG).

Sur ce bassin versant, les EPCI concernés ont décidé de réfléchir à la mise en place d'une coopération intercommunautaire souple permettant une gestion commune et un financement solidaire, sans création d'entité

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

juridique. L'année 2018 a été consacrée à étudier les conditions financières, techniques, juridiques et organisationnelles d'une telle démarche, pour une mise en place en 2018.

ENCART – FINANCEMENT TAXE GEMAPI

En 2018, cette compétence a représenté un coût global de 72 024,31 €, pour les bassins versants de la Saye et du Moron.

Le transfert de compétence GEMAPI s'est accompagné de la faculté d'instaurer une taxe, dite taxe « GEMAPI » en vue de son financement. La taxe GEMAPI est une taxe additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale.

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

En 2018, la CCLNG a décidé de l'instauration de cette taxe, pour une application en 2019, et de fixer son produit à 55 000 €, pour un montant estimé de financement global de la compétence de 155 000 €, vu la montée en charge prévue des interventions sur chacun des trois bassins versants.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

2018

FOCUS SUR

BBTE

Le plus vaste estuaire d'Europe, la Citadelle de Blaye classée UNESCO, sans compter les petits ports, les villages de charme, les châteaux viticoles, les marais et la forêt de la Double : les CDC de Haute-Gironde ont mis en commun leurs trésors.

Misant sur leur complémentarité, les CDC se sont fixées comme objectifs communs de mener des actions de développement et de valorisation des offres avec notamment une promotion touristique mutualisée, où chaque territoire est représenté.

Les 4 Communautés de Communes de Haute-Gironde ont construit en 2018, une stratégie touristique partagée.

Résultat : pour la 1ère fois, l'émergence d'une identité touristique commune sous le nom BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE.

Un Appel à projet de la Région nouvelle Aquitaine réunit les territoires

Dans le cadre des compétences exercées par les Régions, la Nouvelle-Aquitaine a souhaité afficher ses priorités via les actions de professionnalisation-formation, d'innovation et de e- tourisme, d'observation économique et touristique. Pour cela, elle a soutenu, sous la forme d'un appel à projet « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » (N.O.T.T), l'initiative commune décidée par les 4 CDC de la Haute Gironde.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Les objectifs du dispositif de l'appel à projet reposaient sur 4 piliers :

- professionnalisation des personnels des institutions publiques du tourisme (EPCI, offices de tourisme ...) et les prestataires touristiques au regard des besoins définis par le territoire ;
- qualification de l'offre touristique des territoires ;
- définition d'une stratégie numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de formation ;
- le soutien des offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil des clientèles, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE
OFFICES DE TOURISME

Les 4 CDC de la Haute Gironde ont candidaté en décembre 2017 et se sont engagées dans une volonté d'amélioration de l'organisation générale de la filière touristique. Un nouveau nom de destination touristique est défini par les élus, permettant d'assoir la destination et de donner une identité propre au territoire en prenant compte des pluralités réunissant les 4 Communautés de communes : **BLAYE BOURG TERRES D'ESTUAIRE**

➤ **Mars 2018 : Signature de la convention pour une période 2018-2022 avec la Région Nouvelle Aquitaine** en partenariat avec les Communautés de Communes du Grand Cubzaguais, Latitude Nord Gironde, de l'Estuaire, de Blaye, en vue de définir un projet touristique commun et de le conduire collectivement, en s'appuyant notamment sur leurs offices de tourisme respectifs.
Des instances de suivi politique (comité de pilotage) et technique (comité technique) ont été définis. L'office de Tourisme de Blaye a été désigné pilote de l'ensemble du programme.

D'un point de vue financier, les participations annuelles des Communautés de communes sont calculées selon 3 critères de pondération :
- la fréquentation des offices de tourisme : 34%
- la population communautaire : 33%
- le potentiel fiscal communautaire : 33%

Les orientations du projet commun

Les Communautés de communes ont souhaité faire du territoire Blaye Bourg Terres d'Estuaire une destination touristique à part entière, avec sa propre identité construite autour des complémentarités touristiques de chacun.
Ainsi, deux grands axes ont été déterminés, à partir desquels les actions seront développées.

➤ **Axe 1 : Développement des filières**

- Renforcer une offre produit sur la Route du Vin de Bordeaux en Blaye-Bourg ;
- Développer la mise en tourisme des sites de patrimoine historique ;
- Soutenir le développement du tourisme fluvial, qu'il soit de croisière ou de promenade ;
- Mailler et mettre en marché une offre de loisirs de pleine nature : des îles de l'Estuaire aux forêts de la Double, en passant par les marais.

➤ **Axe 2 : Structuration du territoire**

- Accélérer la structuration du territoire ;
- Coordonner les moyens pour un tryptique de service accueil-information-promotion plus conforme aux pratiques des visiteurs ;
- Faire converger les outils numériques pour une promotion et une commercialisation plus efficace ;
- Mutualiser les supports et fédérer les moyens.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

2018, des actions concrètes

Axe 1 : Développement des filières

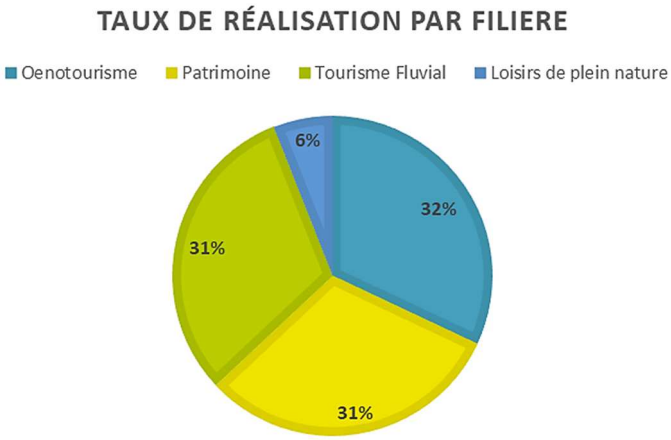

Construction de la stratégie de promotion de la Route du Vin en Blaye et Bourg, en partenariat avec les Syndicats Viticoles des Blaye Côtes de Bordeaux, Côtes de Bourg et Bordeaux&Bordeaux Supérieur

Qualification du label "Vignobles & Découvertes" la Route du Vin de Bordeaux en Blaye et Bourg, en intégrant de nouveaux châteaux viticoles labélisés

Mise en place de parcours Terra Aventura

Faciliter l'information sur la programmation estivale

Définition d'un nom de destination touristique « Blaye Bourg Terres d'Estuaire » et réalisation d'un Guide de marque

Fusion des éditions d'information et conseil en séjour des OT, avec la création d'un magazine touristique « escales, Blaye Bourg Terres d'Estuaire », d'un Guide des activités et d'un Guide des hébergements

Alignement des référencements pour les partenariats avec les acteurs touristiques du territoire

Coordination de la base de données touristique Régionale SIRTAqui afin de mieux qualifier la donnée

Traduction en deux langues des supports de promotion touristique

Extension site Internet de Blaye à l'échelle BBTE

Acquisition d'un logiciel de télédéclaration et de gestion de la Taxe de séjour

Acquisition d'un logiciel de gestion de la boutique et de billetterie Welogin

Axe 2 : Structuration du territoire

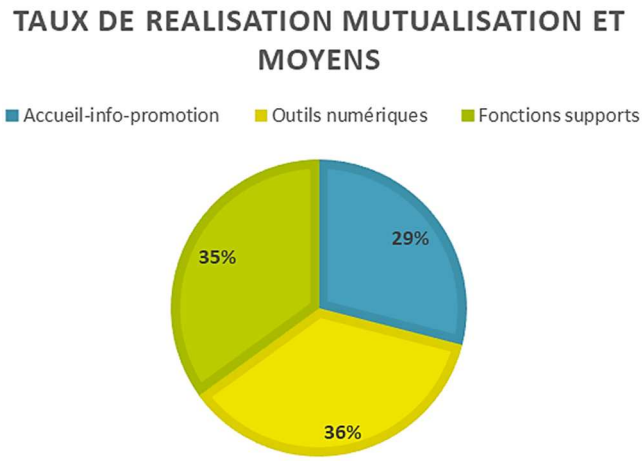

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

ADMINISTRATION GENERALE

FONDS DE CONCOURS

Après une appropriation des mécanismes financiers régissant le calcul de la dotation d'intercommunalité, et la volonté de poursuivre la démarche engagée d'optimisation des dotations de l'Etat, **les élus ont décidé de poursuivre le dispositif mis en place d'attribution de fonds de concours à destination des communes**. Celui-ci correspond à des subventions versées aux communes par la CCLNG pour des projets d'investissement. Le conseil communautaire a décidé un montant de 110 000 € de fonds de concours répartis sur 3 ans, de 2017 à 2019, à raison de 10 000 € par commune sur cette période.

Un règlement et cahier des charges ont été établis de façon à fixer le cadre d'intervention de la CCLNG sur ce dispositif de fonds de concours.

Pour 2018, le montant des fonds de concours était de 40 000 €, soit **10 000 € pour chacune des 4 communes** candidates bénéficiaires.

En 2018, la CCLNG a attribué une subvention aux communes suivantes pour financer en partie leurs projets :

➤ 10 000 € pour la commune de **Cézac (travaux de voirie et toiture atelier municipal) ;**
➤ 10 000 € pour la commune de **Civrac (réaménagement des sanitaires de l'école) ;**
➤ 10 000 € pour la commune de **Saint Mariens (travaux sur bâtiments de la commune : Eglise et Mairie)** ;
➤ 10 000 € pour la commune de **Marsas (travaux de réaménagement de la salle des fêtes).**

MUTUALISATION DE SERVICES

En 2018, la CCLNG a développé un certain nombre de démarches, en application des orientations définies dans son schéma de mutualisation :

➤ Service Informatique

Mise à disposition d'un technicien qualifié, à temps partiel (3 jours par semaine), et encadré d'un point de vue technique, dans le cadre d'un partenariat avec le syndicat Gironde Numérique.

Cette mutualisation permet aux communes et à la CCLNG de se doter de compétences auxquelles elles n'auraient pu prétendre individuellement. Neuf communes ont adhéré à ce service dont le fonctionnement est pris intégralement en charge par la CCLNG dans une logique de mutualisation.
Le nombre annuel d'interventions s'est élevé à **385** se répartissant comme suit :

Les communes
Cavignac **52** – Civrac-de-Blaye **8** – Cubnezais **26**, **3** Marcenais **6** – Marsas **25** - Saint-Mariens **11** – Saint-Savin - **53** - Saint-Yzan-de-Soudiac

La CCLNG :
94 CDC, **47** Chai 2.0

➤ Commande Publique

La CCLNG a accompagné, d'un point de vue méthodologique et administratif, la mise en œuvre d'un groupement de commandes relatif à la restauration collective des écoles de 4 communes (Cavignac, Cubnezais, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac).

Cette initiative a permis des échanges d'expériences permettant d'améliorer ou de compléter la définition des besoins et des exigences communales. Elle a aussi permis d'offrir, concomitamment à une offre de services améliorée, des conditions financières de marché sensiblement meilleures selon les communes.

ADHESION GIRONDE RESSOURCES

Gironde Ressources

Par une délibération du 4 juin 2018, la CCLNG a adhéré à l'association Gironde Ressources, agence du Département de la Gironde et des collectivités membres (communes, EPCI), créée en 2017, visant à apporter une assistance technique, administrative, juridique ou financière aux collectivités girondines. Cet accompagnement de Gironde Ressources peut s'opérer dans les domaines suivants : accompagnement aux conditions du développement économique, construction et espaces publics, environnement et développement

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

durable, eau, adduction d'eau potable, assainissement et inondations, action foncière, gestion locale, marchés publics, système d'information décisionnel et Géographique (SIG), voirie.

L'une des premières offres de Gironde Ressources dont s'est saisie la CCLNG a ainsi été l'accès d'un outil SIG, développé sur l'ensemble du Département pour le service « Administration du Droit des Sols ».

Cet outil est destiné à être étendu plus largement au sein de ses services (Service Technique, Voirie, Assainissement, etc.) pour l'identification des réseaux sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE / URBANISME

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE HAUTE GIRONDE

Engagée fin 2017, avec l'accompagnement du CAUE 33, la réflexion préalable visant à identifier les principales problématiques du territoire, définir une hiérarchie des enjeux de devenir du territoire et préparer le futur cahier des charges de la mission d'élaboration du SCoT, s'est poursuivie jusqu'à juin 2018.

Cette réflexion préalable s'est déployée à travers deux séances de travail (13 février et 24 avril 2018), animées via des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des élus communaux du périmètre du SCOT. Cette phase a été clôturée le 11 juin 2018 par la présentation à l'ensemble des élus concernés des enjeux territoriaux définis lors des séances de travail et constituant le projet politique et les enjeux territoriaux que le SCOT devra traiter.

Le deuxième semestre 2018 a été dédié à la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises du marché d'élaboration du SCOT, et à la mise en œuvre de la consultation afférente. Ainsi, par une délibération du 7 décembre 2018, le Comité Syndical du SCOT a attribué cette mission à un groupement coordonné par la société VE2A (Rouen – 76) pour un montant global de 181 615 € HT.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

A l'instar de la démarche déployée pour le SCOT Cubzaguais Nord Gironde, la CCLNG a mené, en partenariat avec le CAUE33, une démarche de réflexion préalable afin :

➤ d'identifier les caractéristiques et spécificités du territoire ;
➤ de dégager les grands enjeux qui pourront être traités dans le document de planification intercommunal ;
➤ d'utiliser le prisme du paysage pour s'affranchir des limites communales et faire émerger les prémices d'un projet de territoire intercommunal.

Cette démarche a donné lieu aux étapes suivantes :

- Des entretiens, menés en avril et mai 2018 dans chaque commune, avec, d'une part, les élus communaux et, d'autre part, un habitant de la commune choisi par les élus, afin d'échanger sur une analyse rétrospective et prospective qualitative du territoire.

- Le 2 juillet 2018, un séminaire, ouvert à tous les élus communaux, donnant lieu à la restitution des entretiens communaux, ceux-ci ayant permis de dégager différentes situations territoriales sur lesquelles les élus ont été invités à réagir et à enrichir par le biais d'ateliers variés.

Les enjeux territoriaux à intégrer dans le document, et nécessaires à la rédaction du cahier des charges relatif à la mission d'accompagnement à l'élaboration du PLUi, étant ainsi définis, le projet a été suspendu (prescription du PLUi et lancement de la consultation pour l'octroi de la mission d'élaboration du document), suite à la réintégration, en septembre, des 5 communes retirées à la CCLNG en 2017.

PLUs Communes

Les communes qui s'étaient engagées dans une modification ou une élaboration de document d'urbanisme avant le 27 mars 2017, date du transfert de compétence « Urbanisme » à la CCLNG, ont confié la poursuite de l'instruction de leurs dossiers administratif à la CCLNG.

Dès lo

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Outre le portage administratif et financiers des procédures, la CCLNG apporte aux communes un accompagnement méthodologique, laissant aux communes concernées l'entière liberté dans la définition du projet politique qui se décline au travers du PADD et des plans de zonage.

En 2018, l'approbation de la modification du PLU de la commune de Laruscade a été prononcée par le conseil communautaire en date du 11 décembre 2018.
Également, des avancées significatives ont été réalisées sur l'élaboration du PLU de Cavignac (définition de zonages, réunions avec DDTM, réunions publiques).

Des travaux ont aussi été réalisés sur l'élaboration du rapport de Civrac-de-Blaye pour les changements de destination des bâtiments situés en zones N et A.

Sur Saint-Savin, a aussi été engagée une réflexion sur les changements de destination des bâtiments en zones N et A, selon une approche par réseaux. La modification porte également sur le déplacement d'une zone de mixité sociale et la définition d'une nouvelle servitude d'utilité publique pour une zone de captage de l'eau potable. Enfin, la commune de Saint-Savin a adapté le règlement écrit du PLU.

Les missions principales de la CCLNG sur ces documents d'urbanisme en cours :
- Interlocuteur avec le bureau d'étude retenu ;
- Interlocuteur technique avec les partenaires (DDTM, ...) ;
- organisateur des démarches administratives (arrêtés du Président, parution dans les journaux, veille sur la communication engagée, rédaction des certificats d'affichage, rédaction/correction des compte-rendus de réunions, réunions d'étapes avec DDTM et réunions PPA, enquête publique, rédaction du mémoire de réponse au commissaire enquêteur, imprimés opposabilité, etc...) ;
- Rédaction des délibérations du conseil communautaire.

SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au 1er octobre 2018, les communes de Cavignac et Cézac ont rejoint le service commun d'urbanisme de la CCLNG, portant à 10 le nombre de communes adhérentes.

➤ Chiffres clés

639 demandes délivrées pour le compte de 10 communes (**+24%** par rapport à 2017)
160 (+129%) certificats d'urbanisme simple (CUa)
15 (-21%) certificats d'urbanisme opérationnel b (CUb)
238 (+2%) déclarations préalables (DP)
216 (+26%) permis de construire (PC)
1 permis d'aménager (PA)

En dehors de l'instruction des dossiers, le service urbanisme assure également les formalités postérieures telles que la constitution et l'envoi des dossiers de taxes au pôle fiscalité de Libourne. Au niveau du public, la CCLNG a accueilli 104 personnes, en dehors des élus, pour des conseils sur l'urbanisme. La participation financière des communes au service commun est prélevée sur l'Attribution de Compensation, sur la base des dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté au cours de l'année 2018.

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

Après accord entre l'Etat et la CCLNG, cette dernière a décidé la construction d'une caserne de gendarmerie à Saint Savin, regroupant les unités initiales de Cavignac et Saint Savin.

Le dimensionnement et le périmètre d'intervention de la nouvelle caserne de gendarmerie porteront sur **les 16 communes du périmètre LNG, avant SDCI.** Le terrain d'accueil de la nouvelle caserne de gendarmerie a été acquis auprès de la commune de Saint Savin en 2016. Il est situé rue Marjoleau, en continuité du nouveau bâtiment mis en location à l'AMSADHG, et construit également par la CCLNG. **Cette**

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

nouvelle caserne devrait être en service en fin d'année 2021.

Le projet : une brigade (385 m²), des locaux techniques (154 m²), 19 logements (1723 m²), autres locaux dont caves, garage à vélos, etc. (202 m²), soit un total à construire de 2376 m² sur un terrain de 4716 m².

L'avant-projet sommaire a été remis et validé en 2018, pour un montant prévisionnel de 3 360 026 € HT.

Les co-financements :
➤ DETR (2 x 280 000 €)
➤ Ministère de l'Intérieur (subvention de 650 000 €), soit un total de subvention d'environ 1 210 000 €.

L'Etat s'engage par bail au paiement d'un loyer annuel sur une période de 9 ans. Celui-ci sera fixé, en principe, en 2019, pour un montant annuel estimé à environ 235 000 €.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H)

L'année **2018** s'inscrit dans le dispositif OPAH, nouvelle génération, pour 5 années supplémentaires (2017-2021).

➤ Chiffres clés

1 propriétaire occupant bénéficiaire de subvention dans le cadre de l'OPAH et 4 autres propriétaires bénéficiaires d'un accompagnement personnalisé et de subventions dans le cadre de la plateforme ICARE de rénovation énergétique.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

A compter du 1er septembre 2015 et jusqu'au 31 août 2018, le gestionnaire de l'aire à Cavignac dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), est la société VAGO.

Après le renouvellement de la Délégation de Service Public pour la période du 1er septembre 2018 au 31 aout 2021, la société VAGO a été à nouveau retenue. La contribution de la CCLNG augmente en raison notamment des diminutions des subventions d'Etat au fonctionnement des aires.

Le coût restant à charge de la CCLNG demeure cependant mesuré, environ 12 000 € annuels, en raison du positionnement géographique favorable de l'aire à Cavignac et du niveau de fréquentation satisfaisant contribuant à un bon niveau de recettes acquittées par les usagers gens du voyage.

➤ Chiffres clés 2018 :

42% environ des personnes ont moins de 18 ans
84% de taux d'occupation
65% des séjours durent moins de 3 mois.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Suite à la validation, en 2017, du plan d'actions de couverture numérique du territoire pour la période 2017-2027, le syndicat Gironde Numérique, qui a la charge de cette opération sur une grande partie du Département (hors Métropole et la ville de Libourne), a procédé, en janvier 2018, à l'attribution de la délégation de Service Public (DSP), sur 25 ans, relative à l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE, avec reprise du réseau ADLS déployé entre 2007 et 2010.

A la suite de ce déploiement, s'est engagé, durant le premier semestre 2018, un travail de préparation de la phase opérationnelle, sachant que le déploiement du réseau s'effectue de manière concomitante sur l'ensemble des EPCI de Gironde sur une durée de 6 ans (2018-2024).

L'attribution de la DSP a donné lieu à un net enchérissement de l'offre puisque le périmètre de couverture en Très Haut débit se décline par le traitement de 8006 prises en fibre à l'abonné (FttH).

La participation financière nette publique sur le périmètre de la CCLNG s'élève à 370 350 €, délivrée en 18 annuités.

Les travaux ont débuté en octobre 2018 et ont donné lieu, au préalable, à une réunion publique d'information, le 25 septembre 2018, à Saint-Mariens.

Gironde Haut Méga

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

NOUVEAU COLLEGE A MARSAS

Le Département de la Gironde a exprimé le souhait de construire un nouveau collège sur le territoire afin, d'une part, de pallier un pic des effectifs d'élèves estimé en 2021 et, d'autre part, d'améliorer les conditions d'accueil dans les collèges existants à Peujard et Saint Yzan de Soudiac. **Sollicité par le CD33, la CCLNG a engagé des recherches foncières répondant aux critères d'implantation d'un nouveau collège**.

Plusieurs terrains ont été étudiés sur plusieurs communes. La commune de Marsas a été retenu pour ce projet.

La CCLNG a acquis les terrains d'emprise du collège ainsi que ceux destinés à la réalisation d'une voie douce, sous maitrise d'ouvrage de la CCLNG.

La CCLNG a également porté la réalisation d'une Déclaration de Projet pour une mise en compatibilité du PLU de la commune de Marsas afin de permettre la construction de ce collège.

Sur ce projet, **la CCLNG mettra à disposition le foncier au Département et participera aussi à la réalisation du giratoire d'accès au collège ainsi que le gymnase**, mutualisé et dimensionné pour accueillir les associations sportives **du territoire hors temps scolaire.**

Ce nouveau collège à Marsas sera en service à la rentrée de septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

NATURA 2000

➤ **Participation et promotion du dispositif** pour le site « Marais du Blayais » et « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » (Donnezac, Saint-Savin, Saugon) et pour le site « Vallée et Palus du Moron » (Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Saint-Mariens, Saint-Savin).

➤ **Participation aux démarches d'élaboration du Document d'Objectif** (DOCOB) Natura 2000 du site « Vallées de la Saye et du Meudon » (Cavignac, Laruscade, Marcenais, Marsas, Saint-Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac).

PLANTATION DE HAIES

Un premier arrêté préfectoral du 22 avril 2016 incitait les collectivités dont les installations accueillant des jeunes enfants se trouvaient à moins de 50 mètres d'une parcelle viticole, à prendre un arrêté pour réglementer les pulvérisations de produits phytopharmaceutiques et préserver ainsi la santé des publics accueillis.

Ainsi, une première campagne lancée en 2016 en partenariat avec le Syndicat viticole « Blaye-Côtes de Bordeaux » et le Département de la Gironde a permis la plantation de haies jointives sur les communes de Cavignac, Cubnezais et Saint-Mariens. Il s'agissait alors de protéger la Maison de la Petite Enfance et les écoles de ces communes.

Une seconde campagne a été engagée en 2018 portant plus spécifiquement sur la commune de Cubnezais autour des équipements sportifs.

L'opération prévoit les travaux suivants :

- La préparation des sols et la plantation de 110 plants de haies (érables champêtres, charmes communs, noisetiers communs, cornouillers sanguins, etc.) par l'association « Arbres et paysages en Gironde », sur une distance de 110 mètres.
- La fourniture et pose de protections anti-rongeurs et le paillage sur des parcelles appartenant à la commune de Cubnezais.

Le coût du projet s'établit à 1 277,00 € HT, soit 1 532,40 € TTC, et une participation du Conseil Départemental de 919 € correspondant à 60% du montant TTC.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZONE D'ACTIVITES DU PONT DE COTET

➤ La CCLNG poursuit les négociations concernant l'acquisition de la parcelle de compensation d'environ 28 000 m² pour **engager la suite de la procédure d'aménagement de l'extension de la ZA, lieu dit la Tuilerie.**

➤ Au mois de septembre, la CCLNG a signé le compromis de vente pour une parcelle d'environ 7 365 m² au profit d'une entreprise historiquement implantée en Haute Gironde et souhaitant développer une seconde entité sur la ZA du Pont de Cotet.

Une fois le projet d'aménagement défini, des travaux de raccordement électrique de la parcelle et de viabilisation et extension de voirie sont prévus en 2019.

ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE

➤ La CCLNG a signé la vente d'un lot en vue de la réalisation d'un nouvel ensemble à destination commerciale, celui-ci sera composé de 2 cellules d'environ 300 m² avec réserves. La vente s'est réalisée au prix de 31,50 €/m².

➤ Un dernier lot, d'une superficie de 2404 m², restait à commercialiser sur cette zone d'activités, la signature du compromis de vente a été réalisée pour un prix de 31.50 € HT/m², au profit des mêmes investisseurs que le précédent lot.

ZA LARUSCADE

Les élus ont validé le projet de réalisation d'un parc économique, naturel et agricole d'ampleur à partir de l'échangeur RN 10 de Pierrebrune jusqu'à la gare de Saint Mariens-St Yzan de Soudiac.

Le périmètre d'étude validé a permis à la CCLNG de s'intéresser aux dispositifs de portage foncier possibles dans le cadre de ce projet.

La collectivité devrait engager une phase d'études, notamment environnementales.

ZA LES ORTIGUES

La CCLNG a retenu, en avril 2018 le bureau d'études ECTAUR INGENIERIE pour mener les travaux de maîtrise d'œuvre de cette future zone d'activités à Cézac, directement connectée à un giratoire permettant l'accès à la RN 10.

Plusieurs comités de pilotage se sont tenus afin d'étudier le projet d'aménagement et déterminer ainsi le nombre de lots à viabiliser et les coûts afférents. Le projet retenu prévoit la réalisation de 4 lots, d'une superficie respective de 5 406 m², 5 008 m², 1 103 m² et 1

334 m².

Les travaux sont prévus en 2019.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

COMPETENCE COMMERCE

Dans le cadre de la loi NOTRe, la CCLNG devait définir, au plus tard le 31 décembre 2018, le contenu de la **compétence en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ». Les élus ont souhaité associer les commerçants à la définition de celle-ci. Une rencontre a donc eu lieu au mois de juin avec une vingtaine de représentants des commerçants du territoire.

Par la suite, les élus ont fait le choix de positionner la politique locale du commerce sur les enjeux suivants :

- Observer les dynamiques commerciales ;
- Elaborer une charte de développement commercial reconnaissant l'existence de pôles majeurs et secondaires à conforter/préserver. La charte valorisera, au sein de ces pôles, la notion d'équilibre et de représentativité des activités présentes dans les bourgs (activités culturelles, commerciales, de services et de santé) ;
- Soutenir l'émergence d'une association intercommunale de commerçants ;
- Rendre un avis conforme pour les autorisations d'ouverture le dimanche dans la limite de 12 par an.
- Utiliser le PLUi et le SCOT pour intégrer le commerce dans les documents d'urbanisme
- Possibilité d'utiliser le recours au droit de préemption commercial s'il existe un projet identifié en partenariat tripartite CCLNG, commune et EPF Nouvelle Aquitaine

CHAI 2.0

Le Chai 2.0 a fait l'objet de travaux importants 2 ans après son ouverture. En effet, considérant la sous occupation de l'espace de coworking et le besoin de bureaux fermés supplémentaires, la CCLNG a engagé un réaménagement partiel de la salle de réunion, de l'espace « cuisine » et une redistribution complète de l'espace de coworking.

Le montant total des travaux s'élève à 83 669 € HT, soit 100 403 TTC.

La salle de réunion permet d'accueillir les coworkeurs (principalement des agents du Département et de la Région un jour / semaine) sur environ la moitié de sa superficie grâce à la cloison amovible permettant le format demi salle ou salle entière.

L'ancienne partie du bâtiment dédié à l'espace de coworking compte désormais 4 bureaux fermés et un espace accueil dont 2 sont occupés par l'antenne Haute Gironde de la CCI.

La cuisine permet désormais d'offrir un cadre convivial et professionnel pour les échanges réunissant peu de personnes avec l'implantation d'une large baie vitrée permettant d'isoler phoniquement les échanges lorsqu'elle est fermée.

Par ailleurs, le Chai a poursuivi ses sessions d'ateliers d'initiation et perfectionnement sur l'outil informatique. L'installation du matériel dédié à la maquette numérique a également été réalisée en 2018 avec un temps d'appropriation des logiciels par l'équipe du Chai 2.0.

Le Chai 2.0 a accueilli 2 nouvelles entités, un psychologue du travail/hypno thérapeute ainsi que l'association La Jalle de média citoyen.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

SERVICES TECHNIQUES VOIRIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE

Par une délibération du 11 avril 2018, la CCLNG s'est dotée la compétence de « Contrôle des Points d'Eau Incendie » afin que cette mission fasse l'objet d'un traitement équitable sur le territoire, dans un contexte d'incertitude quant au maintien de cette prestation effectuée gratuitement par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Gironde.

La mission de contrôle est donc désormais assurée par la CCLNG, la propriété des équipements et le pouvoir de police correspondant restant de la compétence respectivement de la commune et du Maire.

Fin 2018, la CCLNG, en vertu également de sa compétence de « versement des contributions au SDIS », a approuvé le versement d'une contribution de financement volontaire au budget du SDIS de la Gironde, pour un montant annuel de 48 197 € (pour 16 communes – pour 11 communes, montant de 43 373,67 €), afin de permettre au syndicat de retrouver les moyens de ces missions.

Cette contribution complémentaire a notamment permis la poursuite du contrôle des poteaux d'incendie implantés sur l'ensemble du territoire par les services du SDIS, à titre gratuit.

SDIS 33
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde

MARCHE DE VOIRIE

➤ Maitrise d'ouvrage déléguée et maitrise d'œuvre de travaux communaux.

59 chantiers de travaux de voirie réalisés pour **10** communes + CCLNG pour un montant total de **1 110 054.12** € TTC, soit ↗ **130.5%** par rapport à 2017.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Contrôles de bon fonctionnement (campagne 2012-2018)

➤ Chiffres clés

88 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre des ventes

66 Examens de conception (neuf et réhabilitation, instructions des dossiers de demande d'installation d'un assainissement non collectif

20 contrôles de la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

GESTION DES DECHETS VERTS

La production de **déchets verts** collectés en Nouvelle Aquitaine correspond à 618 000 tonnes, représentant une hausse de +17 % entre 2010 et 2015. Bien que largement valorisé, ce flux croissant pose des problèmes en termes de gestion globale des déchets verts et de maîtrise des coûts. Cette augmentation constitue un frein, dans l'atteinte des objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, et une difficulté majeure dans la réduction attendue à – 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Dans ce contexte, **l'ADEME** Nouvelle Aquitaine a lancé **un appel à projets « OPREVERT »** à destination des collectivités locales, associations et entreprises. Celui-ci a pour vocation de **promouvoir les solutions de prévention et de valorisation des déchets verts (broyats de végétaux, paillage, retour au sol, etc…)** pour permettre ainsi de limiter les impacts liés au brûlage et de profiter au mieux de cette ressource dans une **logique de proximité et d'économie circulaire.**

La CCLNG s'est inscrite dans cette démarche par la mise en place d'un **projet transversal** sur le territoire. Cette transversalité s'exprime par les **multiples facettes du projet** :

Au travers la compétence communautaire de **gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage** à Cavignac, et face au constat de la production notable de déchets verts par les usagers de l'aire qui demeurent stockés aux abords de l'aire, une réflexion a été engagée avec les partenaires (SMICVAL, Chambre de Métiers, ADAV33) afin d'étudier la possibilité de réduire le brûlage et les apports en déchetterie en valorisant en circuit court ces déchets ;

- Au travers le **Service Technique Commun** de la CCLNG, en développant, d'une part, la valorisation des déchets verts produits (broyage, paillage et compostage des espaces verts) et, d'autre part, en rendant accessible aux habitants cette possibilité de broyage/paillage par des actions de sensibilisation et d'accès du public à ce nouveau service au plus proche de leur domicile.

Ce projet d'ensemble nécessite de se doter d'équipements : un broyeur ainsi qu'un camion poly-benne permettant la mobilité du dispositif garantissant son efficacité du service par la bonne proximité des habitants et des lieux de production de déchets verts (dont l'aire d'accueil des gens du voyage). L'enjeu réside également dans la limitation du transit des déchets verts représentant de forts volumes pour peu de poids.

Le projet inclut des frais de fonctionnement portant notamment :

- sur la sensibilisation des publics visés (gens du voyage par l'ADAV33 et habitants le SMICVAL) ;

- l'assistance au broyage de végétaux pour le compte des usagers et du service technique commun, et la valorisation des déchets verts (paillage, compostage), assuré par les agents techniques de la CCLNG.

Le coût total du projet est estimé en investissement à environ 80 000 € HT. **Ce projet lauréat** est financé par **l'ADEME pour 21 878 €** et le **Conseil Départemental de la Gironde pour 26 715 €, soit 60% de subventions des partenaires.**

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

TOURISME

ACTIVITE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME

➢ Chiffres clés

1680 personnes renseignées ;

3 expositions artistiques, pour une fréquentation d'environ **200** visiteurs.

156 participants aux balades grand public avec l'association Pétronille dans le cadre des Sorties Grand Public du CD33, des balades crépusculaires avec la Fédération de pêche, de la Gironde et des balades photos avec l'association Ilot Pital.

135 enfants participants au programme d'ateliers nature, « les Jeudis de la nature », au Moulin de Charlot à Marcenais, au chemin buissonnier de Saint Yzan de Soudiac et à Laruscade.

EVENEMENTS

L'Office de Tourisme a renouvelé les deux événements créés en 2017, afin de proposer des temps forts hors saison avec des thématiques touristiques liées au territoire ou encore pour fédérer des acteurs locaux.

➢ **Fête de la Nature** à Donnezac, qui a réuni **100** personnes. Le programme proposait des balades, une balade contée, des ateliers cuisine, un espace lecture, un spectacle conté, des ateliers créatifs … Cet événement tout public entrait dans le cadre de l'événement national « La Fête de la nature », avec pour thème « Voir l'invisible », pour laquelle la manifestation de l'Office de Tourisme a été labellisée.

➢ **Envol, entre Ciel et Terre** à Saint Savin a réuni **600** personnes.

Le programme 2018 a été étoffé de nouvelles animations comme la réalité virtuelle (en présence du Chai 2.0), le boomerang avec Boomerang33, et le cerf-volant avec Le Ciel est à toi.

Cet événement, gratuit de plein air, a permis de fédérer la Ferme du Ciel de Laruscade, le Club d'aéromodélisme de Saint Savin et l'association Les P'tits Loupiots de Saint Savin.

Le programme proposait des ateliers enfants, un lâcher de bonbons, des simulateurs de vol, des démonstrations de vols d'aéromodélisme, etc.

COMMUNICATION ET EDITIONS

➢ Chiffres clés

Page Facebook (publications de l'Office de Tourisme)

16829 visiteurs (= personnes uniques ayant vu les publications)

29 publications

1547 le chiffre le plus élevé de visiteurs pour une seule publication (ENVOL)

Site Internet :

2266 visiteurs uniques (utilisateurs) sur le site Internet de l'Office de Tourisme www.tourisme-lng.com

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

TAXE DE SEJOUR

➢ La Taxe de séjour en chiffres

8226,15 € collectés pour l'ensemble des hébergements
24 meublés de tourisme
11 chambres d'hôtes
10969 nuitées réparties comme suit : **51%** en meublés de tourisme, **49%** en chambres d'hôtes

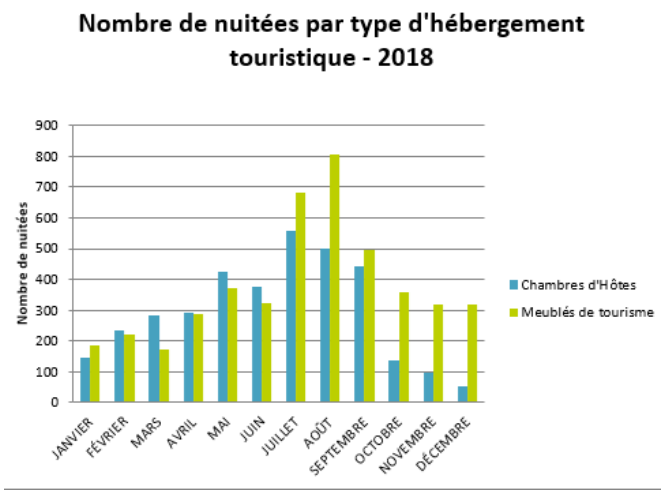

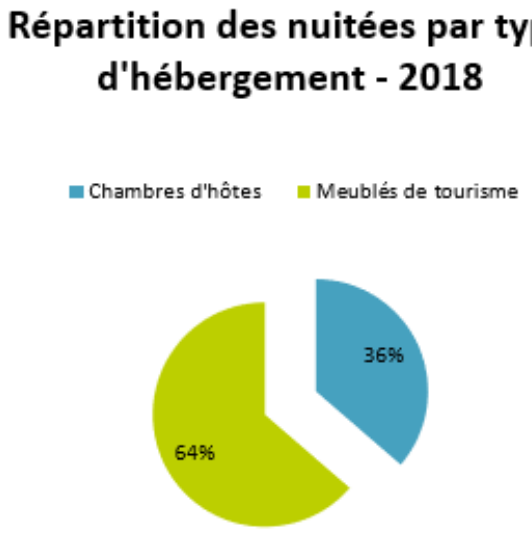

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

CULTURE

SOUTIEN DES ACTEURS CULTURELS LOCAUX

Dans le cadre de son **dispositif d'accompagnement des acteurs et associations culturelles**, le Centre Intercommunal d'Action Culturelle a créé plusieurs partenariats sur l'année **2018** avec :

➤ **L'Association Move Up** pour une aide à l'implantation du festival Ondes Rurales à Laruscade ;
➤ **P2J** pour le projet de partenariat autour de l'événement Instant Nomade « En présence d'un jardin » ;
➤ Le collège de Saint Yzan de Soudiac dans le cadre du projet « Carnets de Chine » avec des actions de médiation ;
➤ **Rencontre des écoles de musique** lors de la journée de la Petite Enfance et d'une initiation musicale autour d'un apéro-concert ;
➤ **Travail avec des associations autour d'animations :** Club de gym de Cézac, Arts et loisirs à Civrac-de-Blaye, collectifs d'association pour la Nuit des étoiles.

SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

➤ Chiffres clés

158 bénéficiaires des Chèques Musique (**370 € par jeune du territoire** s'inscrivant dans l'une des 3 écoles de musique du territoire) sur l'année 2017/2018 (177 sur l'année 2016 / 2017).

ANIMATIONS CULTURELLES

➤ Chiffres clés

270 spectateurs aux deux **apéros concert** dans le cadre des « Petites scènes », en partenariat avec l'IDDAC, en mars et novembre, sur les communes de Marsas et Saint-Yzan-de-Soudiac.
300 participants au **festival Péripécirque**, organisé en partenariat avec le Champ de Foire, avec la participation des ALSH.
800 participants à la **Nuit des Etoiles** à Marsas.
150 participants au spectacle d'arts de rue « Good Bye Persil » de l'Arbre à Vache en co-production avec l'IDDAC à Cubnezais.

LECTURE PUBLIQUE ANIMATION DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

De nouvelles animations ont été lancées en 2018 : **un Concours de nouvelles** avec plus de 65 participants et un **Club de lecture intercommunal** se réunissant une fois par mois dans les bibliothèques …
Tout au long de l'année, les bibliothèques ont déployé un programme d'animation autour du jardin et du développement durable.

➤ **Animations sur le thème « *Les bibliothèques se mettent au vert* »,** ateliers, débats, conférences, balades contées se sont succédés avec Achillée et Ciboulette, Frédéric Dupuy (Phred-Photo), Raymond Le Jardinier, Corinne Gomez, Jean-Yves Grandidier. Plus de **300** personnes ont suivi ce programme.

➤ **Gestion du fonds et mutualisation du fonds intercommunal** : acquisition de 250 ouvrages répartis dans les 6 bibliothèques et de moyens d'animations collectifs à destination des enfants fréquentant chaque bibliothèque.

PROJET DE SALLE DE SPECTACLE

Suite à une réflexion au sujet de l'implantation d'un équipement culturel en partenariat avec l'IDDAC, une étude de programmation a été lancée pour la construction d'une salle de spectacle qui accueillerait les publics et les spectateurs dans des locaux adaptés et de qualité.

MEDIATION - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Un Contrat Territorial en Education Artistique et Culturelle « Les Traversées Imaginaires », entre la CCLNG et la ville de Saint André de Cubzac, en partenariat avec la DRAC, l'IDDAC, le Département de la Gironde et l'Education Nationale a été signé pour une durée de trois ans, afin de faciliter l'accès à la culture aux enfants et leurs familles.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

S'appuyant sur les rencontres, les pratiques et les connaissances, **5** parcours ont été mis en place avec des artistes professionnels en 2018 :

➤ **Parcours Poids Pouâ Pouah !**

Pour écoles maternelles et structures petite enfance (6 maternelles et 3 groupes petite enfance) avec 3 interventions d'une heure, des ateliers parents enfants et un spectacle de 30 minutes avec la compagnie « La Collective ».

➤ **Parcours Tout un cirque**

Pour les CP > CM2 (6 classes) + 4 groupes ALSH avec 6h de pratique artistique en classes, deux sorties spectacles (1 scolaire et 1 le soir avec les familles) avec la compagnie « Bivouac », la compagnie « Née d'un doute », la compagnie « Breloques » et le Collectif « Tarabiscotés ».

➤ **Parcours théâtre et langues des signes**

Pour les CP > CE1 (4 classes), avec 6h de pratique en classe, 2 sorties spectacles (1 scolaire + 1 le soir avec les familles), avec la compagnie « Les Compagnons de Pierre Ménard » et la compagnie « Les Cailloux sauvages ».
Ce parcours a sensibilisé les élèves à la langue des signes, notamment à travers la pratique théâtrale.

➤ **Parcours enfance et société**
Pour 6 classes du CM1 à la 5ème avec 6h de pratique en classe, 2 sorties spectacles (1 scolaire + 1 le soir avec les familles).

Les spectacles abordent des thèmes forts comme l'exil, l'abandon, l'altérité ou encore la fraternité à travers deux spectacles où l'enfant est mis au centre. L'accompagnement en atelier s'est fait sous la forme de pratique artistique autour du théâtre et de l'écriture.

➤ **Parcours P'tites scènes**

Avec 3 groupes (composés d'enfants des écoles musique et des ALSH du territoire) en partenariat avec l'association Rock et Chanson, l'IDDAC, la DRAC et le groupe J-SILK.

➤ **Chiffres clés**
20 000€ de subventions allouées par la DRAC
7 586€ de subventions allouées par le Conseil Départemental de la Gironde
1500€ de subventions allouées par l'Iddac

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

ENFANCE JEUNESSE SPORTS

MAISON DE LA PETITE ENFANCE

➢ Chiffres clés

226 jours d'ouverture
59 enfants accueillis
39 442 heures de présence
70,94% de taux d'occupation réel (81,84 % facturé).
18 enfants ayant une tarification inférieure à 1€. Ce chiffre en très nette diminution par rapport à 2017 indique que le profil des familles accueillies correspond à des revenus plus élevés.

➢ **Prise de fonction de la nouvelle Directrice à la MPE** le 14 février 2018.
➢ **Réalisation d'un projet autour de la semaine du goût** avec visite de l'atelier d'un boulanger, dégustation et jeux olfactifs au sein de la MPE.
➢ **Atelier d'arts plastiques** et animation par une conteuse professionnelle tout au long de l'année avec un spectacle commun autour des réalisations des enfants.
➢ **Eveil artistique et culturel** autour d'une animation commune des services Petite Enfance de la CCLNG : « Maman Baleine » avec des ateliers au sein de la Maison Petite Enfance et un spectacle dédié aux enfants de la structure avec leur famille, via un conte animé par des violoncellistes avec manipulation d'un petit violoncelle pour les enfants.

HALTE GARDERIE ITINERANTE

➢ Chiffres clés

196 jours d'ouverture
51 enfants inscrits
10 977 heures de présence
72,54% de taux d'occupation réel (80,99 % facturé)
29 enfants ayant une tarification inférieure à 1€

➢ **Prise de fonction de la nouvelle Directrice de la Coccinelle** le 1er janvier 2018.

➢ **Dans le cadre du projet culture « Maman Baleine » réalisé en lien avec les 3 structures** :
- **Ateliers** proposés aux enfants les mardis 23 janvier, 13 février et 13 mars 2018
- **Spectacle** ouvert aux familles le mardi 27 mars 2018

➢ **Reportage France 5 pour l'émission « Les Maternelles »** (septembre 2018).

➢ **Premier café des parents** le mercredi 31 octobre 2018.

➢ **Organisation de deux sorties cinéma** proposées aux familles et aux assistantes maternelles (en collaboration avec le RAM).

➢ **Journée de fête de fin d'année** Halte-Garderie Itinérante et Relais Assistantes Maternelles (fin juin 2018) : ateliers pour petits et grands, parcours moteur et pique-nique partagé.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

➢ Chiffres clés

172 jours d'ouverture
197 Assistantes Maternelles sur le territoire, dont 88 proposent une offre d'accueil en horaires atypiques.
1273 nombres de contacts qui émanent de 171 assistantes maternelles et 198 familles différentes.
61 assistantes maternelles différentes ayant participé aux animations dont 32 de manière régulière (3 à 4 fois/mois).

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

➤ **Ateliers d'éveil sportif** : 14 sessions de 45 minutes, de mars à décembre, animées par un éducateur sportif diplômé.
● **Projet culturel et artistique :** en collaboration avec la compagnie des « 13 lunes », 3 ateliers-rencontres avec les artistes, 1 représentation du spectacle « Maman Baleine »,
● **2 séances cinéma** pour les tout petits au cinéma le Magic à Saint André de Cubzac,
●**Journée de fête de fin d'année** commune avec la HGI : ateliers pour petits et grands, parcours moteur et pique-nique partagé.

➤ **Trois soirées thématiques** à destination des parents et des assistantes maternelles, animées par une psychomotricienne : « Le développement psychomoteur du tout petit de la naissance à l'acquisition de la marche », « Comment accompagner le jeune enfant de manière pratique durant cette acquisition », « repérer les signaux d'alerte ».

➤ **Réunion d'information à destination des assistantes maternelles** « Prise en charge de la bobologie du quotidien », calendrier vaccinal, Projet d'accueil individualisé, normes de sécurité, animée par les puéricultrices PMI de secteur,
➤ **Quatre sessions de formations** dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) : Certificat Sauveteur Secouriste du Travail, Alimentation du jeune enfant, Création de supports ludiques et éveil sensoriel (2 sessions).

➤ **En collaboration avec les 3 RAM de Haute Gironde :**
- **organisation d'une balade Nature et Petites histoires sur le site des Lacs du Moulin Blanc à Saint Christoly de Blaye** pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles,
- **organisation d'une Conférence humoristique-débat à destination des assistantes maternelles** sur le thème « L'impact et la puissance des mots sur l'enfant dans son quotidien », à l'occasion de la **journée nationale des Assistantes Maternelles**.

PROJET MICRO-CRECHE LIEU ACCEUIL ENFANTS PARENTS

Suite à l'étude sur les besoins d'accueil collectif des enfants de 0-3 ans, menée avec l'OGIAPE, a été confirmée l'opportunité de la construction d'une micro-crèche, à proximité de la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac / Saint-Mariens, pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants. L'étude, et les échanges avec les partenaires (CAF, PMI), ont aussi mis en évidence l'intérêt de créer un espace supplémentaire afin de développer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) permettant de mettre en place des actions d'accompagnement et d'aide à la parentalité.

La micro-crèche est une structure d'accueil Petite Enfance pouvant accueillir collectivement au maximum dix enfants. Le fonctionnement d'une micro-crèche est, en grande partie, soumis aux mêmes règles que les établissements d'accueil collectif.

Un LAEP est un outil d'accompagnement et d'aide à la parentalité, se développant dans une salle aménagée pour y mener des animations dédiées à la motricité, aux activités manuelles, aux jeux variés (encastrements, puzzles...), à la lecture, aux jeux d'imitation (coin dinettes, voitures...), jeux d'éveil et sensoriels, etc. L'accueil des enfants de 0 à 6 ans (jusqu'à l'entrée en maternelle et jusqu'à 6 ans pendant les vacances scolaires) s'organise, sans inscription et aussi pendant des vacances scolaires, avec l'accompagnement d'un adulte ayant un lien de parenté avec l'enfant (possibilité d'étendre à une personne référente, telle une assistante maternelle par exemple).

L'implantation de l'équipement s'établirait à proximité de la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac / Saint-Mariens. La surface estimée du bâtiment étant de 192 m² sur une emprise foncière d'environ 400 m2. Le montant global du projet (honoraires et mobilier compris) est estimé à 508 000 € HT.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

➤ Chiffres clés

101 jours d'ouverture à Saint-Yzan-de-Soudiac et Saint-Christoly-de-Blaye et **43** à Marcenais ont permis d'accueillir **214** enfants de moins de 7 ans à Saint-Yzan-de-Soudiac. Les 7/14 ans, quant à eux, ont été **135** à être accueillis à Marcenais et **221** à St Christoly-de-Blaye.
325 familles ont bénéficié de **6664** journées d'accueil pour leurs enfants. Si le nombre de familles inscrites est en légère hausse par rapport à 2017 (319 familles), le nombre de jours d'accueil a fortement augmenté de près de 28%.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

Faits marquants :

➤ Un **nouveau Marché d'Animation** a été signé avec l'association Léo Lagrange. Les conditions de ce nouveau marché permettent une meilleure adaptation du service à la fréquentation des ALSH, et des tarifs au plus juste de la réalité des coûts.

➤ La fin de l'année a été marquée par la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux approuvant le **transfert de la Commune de Saint-Christoly-de-Blaye – et donc de l'ALSH qui y est implanté** - vers la commune de Saint-Christoly-de-Blaye. De ce fait, la CCLNG a pris la décision **de construire un nouvel A.L.S.H** en substitution de celui de Saint-Christoly-de-Blaye. Un choix devait être réalisé entre les 2 sites potentiels identifiés à Cézac et à Marcenais, dans le courant de l'année 2019, après un appel à candidatures auprès de toutes les communes de la CCLNG.

FORUM JOB D'ETE ET DE L'APPRENTISSAGE

Ce Forum a pour but de permettre aux jeunes âgés de plus de 16 ans d'accéder sur un même lieu à des offres d'emploi, à des rencontres avec des employeurs, à des informations sur les formations, etc. Il se déroule tous les ans sur un territoire différent.

En 2018, le Forum a eu lieu le Samedi 31 Mars à St Martin Lacaussade.

➤ Chiffres clés

467 personnes accueillies dont **275** Jeunes
136 postes proposés par les employeurs

SPORTS VACANCES

Dans le cadre du dispositif du département, quatre sessions de 5 jours de sports vacances ont été organisées au gymnase de Saint-Yzan-de-Soudiac et au Dojo de Saint Savin à destination des jeunes entre 8 et 16 ans (8-11 ans/12-16 ans, selon les sessions) :

➤ 1 semaine sur les vacances d'hiver ;
➤ 2 semaines sur les vacances d'été ;
➤ 1 semaine sur les vacances d'automne ;

Le fil rouge de ces sessions était les Jeux d'Opposition mais plusieurs sorties ont été organisées aux Antilles de Jonzac, au Wake Park, etc.

➤ Chiffres clés

63 jeunes ont participé aux Sports Vacances dont **16** venus au moins sur 2 sessions ;
36% de filles se sont inscrites, soit 23.
63% de garçons se sont inscrits, soit 40.
4 sessions sur l'année pour 96 places pour les 63 jeunes différents.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La CCLNG a signé, pour la période 2018-2021, un contrat de partenariat, dénommé Contrat Enfance-Jeunesse, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ce contrat permet d'obtenir un financement de la CAF pour les structures actuelles et à venir. Sont concernés la Maison de la Petite Enfance, la halte-garderie itinérante, le Relais d'Assistantes Maternelles, les A.L.S.H, les Sports Vacances, le poste de coordination et les garderies accueils périscolaires.

La préparation de ce contrat, menée dans le courant de l'année 2018, a donné lieu à un bilan et à la mise en perspective de l'action communautaire en matière d'enfance jeunesse, intégrant notamment les futurs projets (micro-crèche, Lieu Accueil Enfants Parents).

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LA POLITIQUE JEUNESSE

Poursuite de la réflexion sur la mise en place d'un Espace de Vie Sociale (EVS) sur le territoire. Un Espace de Vie Sociale est un lieu équipé pour l'animation de la vie locale. Son projet social prévoit des actions permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, la coordination des initiatives ainsi que le lien intergénérationnel.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

La CCLNG a mené, en partenariat avec la CAF, une consultation d'associations locales qui pourraient s'intégrer dans ce dispositif en vue de la création d'un EVS unique sur le territoire ayant fonction de coordination des associations menant des actions répondant aux objectifs affectés à ce type de structure. Trois associations ont ainsi été identifiées : Imaginarium à Donnezac, Culture & Sports à Saint-Savin, et Temps Libre à Saint-Yzan-de-Soudiac.

Durant l'année 2018, la CCLNG a consulté les acteurs institutionnels de la Jeunesse, et notamment la CAF, pour recueillir son avis et évaluer le soutien que celle-ci pourrait apporter à cette initiative.

ETUDE INFRASTRUCTURES SPORTIVES / COMPETENCE SPORT

Suite à la définition, en décembre 2017, d'une stratégie portant sur une compétence sportive communautaire, la CCLNG a mené une consultation des communes sur le principe de la mise en œuvre de la gestion des équipements sportifs de leur commune par la CCLNG, permettant d'engager un travail d'évaluation technico-financière de chacun d'entre eux. Il est à signaler que la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs* » étant d'intérêt communautaire, le transfert des équipements dépend du volontariat des communes.

L'année 2018 a été dédiée à la définition de l'architecture de gestion des équipements entre la CCLNG et les communes :

➤ Définition des conventions de gestion des équipements prévoyant les droits et obligations de chacune des parties ;
➤ Modélisation financière de la gestion des coûts de fonctionnement et d'investissement des équipements concernés.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

CIAS

LES SERVICES

➢ Le service d'aide alimentaire

➢ Chiffres clés

414 personnes (288 adultes et 126 enfants)
164 foyers concernés
1309 colis distribués
6 tonnes de denrées collectées lors de la Collecte nationale de la Banque Alimentaire (présence d'environ environ **70** bénévoles)

➢ Le portage de repas à domicile

➢ Chiffres clés

140 bénéficiaires (dont 47 inscriptions et 29 départs)
79 inscrits réels
24495 repas distribués
De 4€ à 6€ le coût du repas pour la personne (6€ pour 25% des bénéficiaires / 5€ pour 70% des bénéficiaires / 4€ pour 5% des bénéficiaires)

➢ Téléassistance

Chiffres clés

68 bénéficiaires pour une aide annuelle de **5970€**

➢ Petits travaux à domicile

➢ Chiffres clés

3 bénéficiaires (dont 5 interventions : 4 en plomberie, 1 en électricité)

➢ Point d'accès aux droits

➢ Chiffres clés

3885 personnes reçues sur **111** permanences dans l'année

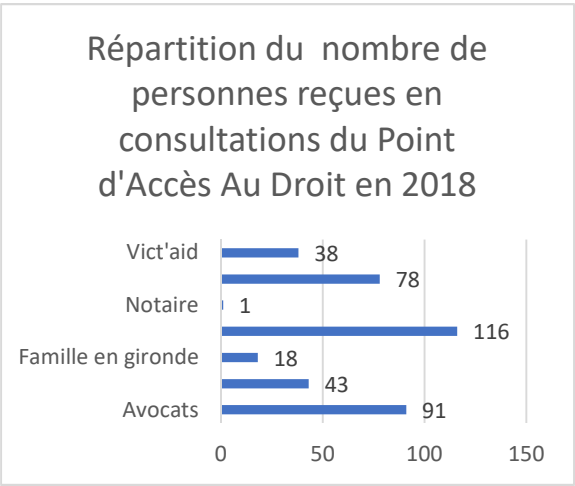

➢ Transport à la demande

➢ Chiffres clés

2956 trajets effectués dont **2558** intra CCLNG et communes limitrophes et **398** hors territoire

Le nombre de bénéficiaires s'élève à **480** personnes (pour 40 utilisateurs par mois)

Les catégories de personnes

71% des transports sont effectués par les plus de 75 ans
24% des transports sont effectués par les personnes à mobilité réduite
5% des transports sont effectués par les publics en insertion

Motifs de transport

31% des personnes utilisent le transport pour des questions de santé
19% des personnes utilisent le transport pour se rendre au marché ou au supermarché
34% des personnes utilisent le transport pour visiter un proche à la maison de retraite ou se rendre à l'accueil de jour
5% des personnes utilisent le transport pour les loisirs

➢ Scolarisation des enfants de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Scolarisation d'enfants dans différentes écoles du territoire Latitude Nord Gironde proche de l'aire d'accueil de Cavignac : écoles de Cavignac, Saint Mariens, Saint-Yzan-de-Soudiac, Cézac.

LES PROJETS

➢ MARPA

Ajustement du projet suite au refus de l'agrément du Conseil Département avec la transformation en résidence services, poursuite du groupe de travail.

➢ Le Bien vieillir

Participation à la mise en place du forum bien vieillir à Saint Ciers sur Gironde sur le thème « *Sénior, je reste actif* ».

➢ Contrat Local de santé

Co-animation du Contrat Local de Santé Haute Gironde via le CIAS Latitude Nord Gironde.

Envoyé en préfecture le 26/09/2019
Reçu en préfecture le 26/09/2019
Affiché le
ID : 033-243301181-20190925-19092504RAPACT-DE

➤ **Maison partagée**

Poursuite de la réflexion, choix du terrain, écriture du cahier des charges

➤ **Epicerie solidaire**

- Recrutement d'une chargée de mission
- Mise en place d'un diagnostic et restitution auprès des habitants du territoire et des partenaires
- Poursuite du groupe de travail autour de la mise en place d'une épicerie solidaire, ouverte à tous.
- Visites d'épiceries sociales et solidaires

➤ **Le logement d'urgence et le logement des jeunes**

-**Accueil de personnes en situation d'urgence** suite à des problèmes de logement ou de violences conjugales hébergées sur une courte durée

-**Sous-Location de 2 logements à des jeunes en insertion** via le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de la Mission Locale de la Haute Gironde